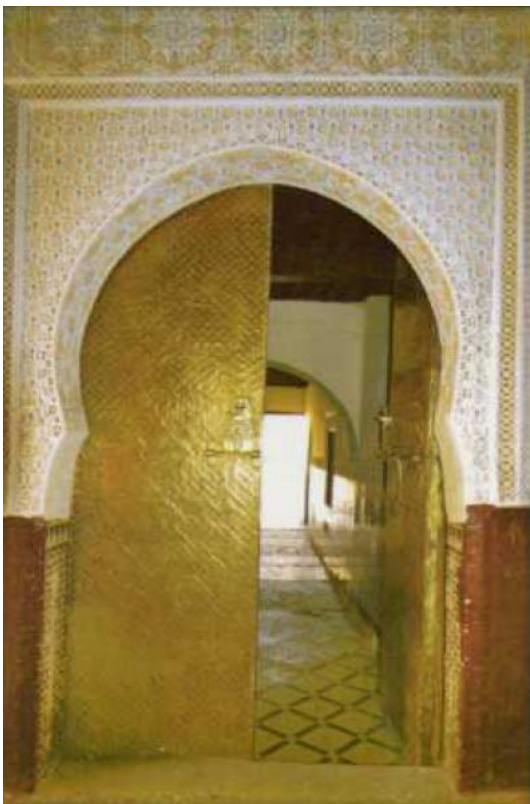

***Le Maghreb dans son environnement
régional et international***

**La coopération Europe/Maghreb face aux
mutations géostratégiques mondiales**



Abderrahmane Mebtoul

Avril 2011

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales.

Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans cette étude
n'engagent que la responsabilité des auteurs*

Avec le soutien du groupe OCP



مجموعة مشف
Groupe OCP

© Ifri – 2011 – Tous droits réservés

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tel : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tel : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Sommaire

L'AUTEUR.....	2
L'EUROPE ET LE MAGHREB FACE AUX MUTATIONS MONDIALES : INTEGRATION OU COOPERATION ?	3
Les enjeux des nouvelles mutations mondiales	3
Le poids démographique mondial de l'Europe et du Maghreb et l'indice de développement humain	6
ÉTAT DES LIEUX	9
Situation socio-économique et échanges commerciaux Maghreb/Europe.....	9
L'environnement économique maghrébin	15
LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LE MAGHREB : POUR UNE PROSPERITE PARTAGEE	26
Quelles relations économiques entre l'Europe et le Maghreb ?.....	26
L'enjeu énergétique mondial au centre de la sécurité européenne et maghrébine	32
Coopération Europe /Maghreb, ou la problématique de la sécurité en Méditerranée	40
REVISER LES RELATIONS ENTRE L'EUROPE ET LE MAGHREB EN TENANT COMPTE DES ANTHROPOLOGIES CULTURELLES ET DES ASPIRATIONS DES SOCIETES	47
Moraliser les relations internationales et lutter contre la corruption	47
Intégrer les anthropologies européenne et maghrébine par le dialogue des cultures	48
Faire du bassin méditerranéen un lac de paix et de prospérité partagée en incluant le volet démocratique.....	51
CONCLUSION : « LA SEULE VOIE POUR LE MAGHREB ET L'EUROPE : ENTREPRENDRE ENSEMBLE ».....	53
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	55

L'auteur

Abderrahmane MEBTOUL est docteur d'État en Sciences économiques (1974) et diplômé d'expertise comptable de l'Institut supérieur de gestion de Lille (1973). Il a occupé les fonctions supérieures suivantes : président du Conseil Algérien des Privatisations (1996-2000), directeur central des Études Économiques, magistrat Premier conseiller à la Cour des Comptes (1980-1983), conseiller des ministères de l'Énergie et des Industries (1974-1979/1990-1995/2000-2005), Expert au Conseil Économique et Social algérien entre (1996-2008) et consultant à la présidence de la République (2000-2007). Parallèlement, professeur d'université depuis 1974, il anime depuis 2007 les doctorats en management stratégique des entreprises et des institutions à l'université d'Oran. Il est également président et membre fondateur de l'Association Algérienne de Développement de l'Économie de Marché (ADEM).

L'Europe et le Maghreb face aux mutations mondiales : intégration ou coopération ?

Pièce maîtresse dans la région euroméditerranéenne, le Maghreb est sollicité par l'Union européenne, et plus récemment par les États-Unis, dans le cadre d'une compétition entre ces deux pôles dans leur recherche d'une hégémonie économique. Si le Maghreb ne peut rester au milieu d'un gué, les problèmes centraux qui se posent aujourd'hui sont les suivants : plusieurs années après que l'Accord d'association avec l'Europe soit entré en vigueur, a-t-il permis une coopération économique, financière et sociale orientée vers une véritable accumulation du savoir-faire organisationnel et technologique ? D'autre part, le Maghreb n'a-t-il pas avant tout besoin de la technologie, du management, et de capitaux étrangers dans le cadre d'une libéralisation maîtrisée ?

C'est que l'Europe, surtout celle du Sud, et le Maghreb rêvent d'intégration, de modernité, de développement, que l'histoire commune nous impose d'entreprendre ensemble. Aussi, cette étude pose la problématique de l'urgence d'une nouvelle politique économique dans les relations entre l'Europe et le Maghreb au sein d'une économie mondialisée, et suggère surtout de tenir compte des derniers événements dans le monde arabe qui bouleversent toutes les données géostratégiques.

Les enjeux des nouvelles mutations mondiales

Régionalisation et intégration :

Lorsqu'il s'agit de l'intégration économique maghrébine, l'accent est mis aujourd'hui sur la nécessité de combiner la dimension Nord-Sud et la dimension Sud-Sud. Cela est même considéré comme une nécessité, une condition préalable au déblocage du processus de Barcelone, qui depuis 1995 est loin de produire les effets escomptés, que ce soit en matière d'attraction des flux d'Investissements Directs à l'Étranger (IDE), mais également concernant l'impulsion que l'ouverture doit provoquer sur les structures et les institutions économiques des pays du Sud de la Méditerranée. Dans les années quatre-vingt-dix, un consensus s'était formé pour considérer que la

dynamique de l'intégration régionale allait dans le sens Nord-Sud, et que les tentatives Sud-Sud étaient vouées à l'échec et n'étaient pas en mesure d'impulser un développement.

La théorie traditionnelle de l'Union douanière, qui évalue les effets de l'intégration en termes de création-détournement des échanges, doit être dépassée. Par ailleurs, la situation actuelle, par suite du jeu de l'attractivité et de la compétitivité, montre que le processus de l'intégration économique régionale ne peut plus se concevoir indépendamment de la dynamique de la mondialisation-globalisation de l'économie. Aussi, les expériences d'intégration économique réalisées dans le cadre de la nouvelle vague de régionalisation montrent que les impacts économiques sont positifs : développement des IDE et des échanges intrabranche, au détriment du commerce classique, alors que les expériences qui ont été réalisées dans le cadre de l'ancienne vague de régionalisation entre les PED ont dans leur quasi-totalité buté sur des échecs. Ainsi, le débat s'est déplacé : de protection contre libre-échange (ouverture), il s'est transformé en régionalisme/multilatéralisme, puis en intégration Nord-Sud/Sud-Sud.

Ethier constate une tendance du nouveau régionalisme à s'accroître justement dans sa dimension « régionale », dans la mesure où depuis les années quatre-vingt-dix, les accords d'intégration économique impliquent presque toujours des pays voisins (*Mondialisation et régionalisme*, 1992). Il est vrai que la mise en place des premiers accords régionaux était souvent fondée sur des alliances idéologiques et stratégiques liées à la guerre froide et à la confrontation entre les pays capitalistes et les ex-pays socialistes, et non à la proximité géographique. Pour Ethier, au XXI^e siècle les pays auront d'autant plus de raisons de s'intégrer qu'ils accordent un rôle prépondérant aux IDE, à la politique économique, aux réformes économiques fondamentales, et font passer au second plan l'ancienne théorie de création/détournement (J. Viner) qui a dominé la littérature économique jusque dans les années quatre-vingt-dix. Ainsi, la dynamique de la globalisation/mondialisation nécessite d'être intégrée dans l'analyse de l'intégration régionale ; chose que l'approche traditionnelle est incapable de prendre en compte.

La mondialisation : une nouvelle donne

L'émergence d'une économie et d'une société mondialisées, et la fin de la guerre froide, remettent en cause d'une part la capacité des États-nations à faire face à ces bouleversements, et d'autre part les institutions internationales héritées de l'après-guerre. Les gouvernements à travers les États Nations – et la crise actuelle en est la démonstration – sont désormais dans l'impossibilité de remplir leurs missions du fait de la complexification des sociétés modernes, de l'apparition de sous-systèmes fragmentés, de l'incertitude liée à l'avenir, et de la crise de la représentation politique. Il résulte de cela l'exigence de s'intégrer davantage dans un ensemble plus vaste pour

pouvoir répondre aux nouvelles préoccupations planétaires. Se pose donc la question de la capacité des institutions internationales à servir de régulation mondiale. En l'absence d'institutions internationales réformées tenant compte des nouvelles mutations mondiales, et notamment des pays émergents, capables de prendre le relais de la souveraineté étatique défaillante, le risque est que le seul régulateur social demeure les forces du marché, à l'origine d'ailleurs de la crise mondiale actuelle. Cependant, il convient de ne pas être utopique : en ce XXI^e siècle, les relations entre l'État et le marché sont fortement influencées par l'internationalisation de l'économie. Les institutions internationales, réformées et plus représentatives, devront jouer le rôle de support de coordination de ces grands ensembles, et les États devront se concentrer sur leurs vocations naturelles : la cohésion sociale et l'adaptation à ces mutations. La constitution des grands espaces régionaux est un sous-élément de cette mondialisation de l'économie. Aussi l'articulation entre État/marché doit-elle prendre en compte l'effet des flux commerciaux, de capitaux, et des régimes de change sur l'efficacité des politiques économiques.

Nous assistons au passage successif de l'organisation dite tayloriste, marquée par une intégration poussée, à l'organisation divisionnelle, puis matricielle, qui sont des organisations intermédiaires, et enfin à l'organisation récente en réseaux où la firme concentre son management stratégique sur trois segments : le domaine recherche/développement (cœur de la valeur ajoutée), le marketing et la communication. Elle sous-traite l'ensemble des autres composants, avec des organisations de plus en plus oligopolistiques, quelques firmes contrôlant la production, la finance et la commercialisation au niveau mondial. Les firmes ne sont plus nationales, y compris les « *petites et moyennes entreprises* », reliées aux grandes entreprises par des réseaux de sous-traitants. Les grandes firmes n'exportent plus seulement leurs produits mais leur méthode de marketing, leur savoir-faire sous forme d'usines, de points de vente et de publicité. Enfin, fait nouveau, depuis la fin du XX^e siècle, la qualification devient un facteur déterminant.

Ce qui explique que certains pays du Tiers Monde qui tirent la locomotive de l'économie mondiale se spécialisent de plus en plus dans des segments nouveaux, préfigurant à l'horizon 2020 de profonds bouleversements géostratégiques recomposant le pouvoir économique mondial. À mesure que la firme se transforme en réseau mondial, il devient impossible de distinguer les individus concernés par leurs activités : ils deviennent un groupe vaste, diffus, réparti de par le monde. Cela a des incidences sur le futur système d'organisation à tous les niveaux : politique, économique et social.

La théorie de l'intelligence économique insiste sur le fait que c'est plutôt l'intelligence collective (IC), et non individuelle, qu'il s'agit de privilégier afin de favoriser l'émergence et l'interaction positive des différentes parties prenantes composant les organisations, qu'elles soient internes (salariés, managers) ou externes (fournisseurs,

clients). D'où l'importance du management des connaissances (*knowledge management* ou KM) qui requiert plus que jamais la maîtrise appropriée de technologies de l'information et de la communication (TIC). L'adoption de cette combinaison ne va pas de soi, du fait de la résistance traditionnelle au changement pour des raisons politiques, économiques et culturelles. Ces dernières sont particulièrement liées à des contextes géographiques, qui favorisent le goût pour le contact humain et la primauté accordée à la communication directe (verbale) dominante, notamment au Maghreb.

Les changements à venir concernant l'évolution du commerce et des services, et plus généralement celle de l'économie mondiale, entraîneront une concurrence forte des multinationales du Sud. De même, de nouveaux consommateurs intégreront le marché mondial avec l'élargissement de la classe moyenne dans les pays en développement.

Le poids démographique mondial de l'Europe et du Maghreb et l'indice de développement humain

Poids démographique mondial de l'Europe et du Maghreb

Au cours de l'année 2011, la population mondiale franchira le seuil des 7 milliards d'individus. En deux siècles, elle a été multipliée par sept. Les démographes s'accordent à dire que la population mondiale devrait se stabiliser vers la seconde moitié du XXI^e siècle, du fait de la baisse de la fécondité. Le nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans) passera de 4,2 milliards en 2005 à 5,9 milliards en 2050.

Au 1er janvier 2009, la population de l'Union Européenne était de 499,7 millions d'habitants, elle se classait derrière la Chine et l'Inde, mais devant les États-Unis (300 millions d'habitants). Le taux de croissance de la population européenne est l'un des plus faibles du monde, mais c'est aussi dans l'UE que les habitants vivent le plus longtemps (mis à part quelques pays d'Asie : Japon, Singapour et Hong Kong). Pour sa part, la population maghrébine a augmenté à un taux moyen de 3,2 % par an, passant de moins de 30 millions en 1960 à 60 millions en 1989, et environ 90 millions en 2010 ; les prévisions des Nations Unies la voient portée à 150 millions d'habitants à l'horizon 2050.

Le Maghreb est touché par un grand déséquilibre dans la répartition territoriale de sa population, sachant que 90% se concentre dans le Nord et le Littoral, du fait de la présence du désert dans le Sud. Il existe cependant des différences. Le Maroc est peuplé

selon une ligne Nord-Sud qui se concentre sur la moitié ouest, notamment sur le littoral Atlantique, alors que l'Est du pays est relativement peu peuplé. Le peuplement descend très au sud en comparaison avec le reste du Maghreb (par exemple, une ville comme Agadir se trouve au 30° Nord. A cette même latitude on est en plein milieu du Sahara algérien et tunisien). L'Algérie est peuplée selon une ligne Est-Ouest qui se concentre sur une très fine bande littorale, et l'arrière-pays des Hauts Plateaux est moins peuplé. Contrairement au Maroc et à la Tunisie, le peuplement s'étend très peu vers le Sud. La Tunisie concentre sa population sur sa moitié Est, notamment sur le littoral, l'intérieur et l'Ouest étant peu peuplés. Comme pour le Maroc, on remarque un peuplement dans un axe Nord-Sud, mais bien plus limité.

Tableau 1 : Chiffres clés

Pays	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Population (en millions d'habitants)	35,6	6,46	38,4	3,2	10,58
Croissance démographique annuelle (en %)	1,17	2,12	3,01	2,37	0,96
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	1,76	3,01	4,23	4,37	1,70
Espérance de vie à la naissance, en années	74,26	74,5	73,8	57,3	76,0
Population urbaine (en % de la population totale)	65	78	56	41	68,7
Densité (hab/km²)	15	3,67	77	3,11	63

Sources : CIA World Factbook (2009)

L'indice de développement humain de l'Europe et du Maghreb

Vingt ans après le premier rapport sur le développement humain, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié l'édition 2010 qui dresse le bilan de deux décennies de politique de développement, et qui introduit de nouveaux indices de mesure, comme l'indice d'inégalité de genre. Le développement national devrait être mesuré non pas seulement en terme de croissance économique, comme cela avait été le cas jusqu'alors, mais aussi en terme de progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'Indice de Développement Humain (IDH) combine plusieurs indicateurs, parmi lesquels l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation ou encore le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant. Intitulé « *Les individus sont la vraie richesse d'une nation* », le rapport s'attache à étayer l'incidence des politiques de développement mises en œuvre dans le monde entier.

Alors que toutes les tendances ne sont pas positives, la majorité des pays ont connu une amélioration des conditions de vie de leur population, même dans des conditions difficiles. En plus de l'IDH 2010, le rapport présente trois nouveaux indices : l'indice de développement humain ajusté aux inégalités, l'indice d'inégalité de genre et l'indice de pauvreté multidimensionnelle. Dans les pays arabes, l'espérance de vie a gagné 18 ans depuis 1970 pour atteindre 70 ans, alors que l'espérance de vie en Afrique subsaharienne n'a augmenté que de huit années. Le PNUD précise que ces moyennes globales sont calculées sur la base des indicateurs récoltés dans 135 pays qui représentent 92% de la population mondiale. Le rapport a également effectué un classement des pays qui ont le plus progressé ces 40 dernières années. Oman, la Chine, le Népal, l'Indonésie, l'Arabie Saoudite, le Laos, la Tunisie, la Corée du Sud, l'Algérie et le Maroc font ainsi partie des pays dont l'IDH a le plus augmenté en quarante ans.

Pour l'année 2010, voici le top 10 des pays qui détiennent l'IDH le plus élevé : Norvège, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Irlande, Lichtenstein, Pays-Bas, Canada, Suède, Allemagne. Pour les pays du Maghreb et de l'Europe, les chiffres sont les suivants : Suisse (13^e), France (14^e), Danemark (19^e), Espagne (20^e), Italie (23^e), Autriche (25^e), Royaume-Uni (26^e), Malte (33^e), Estonie (34^e), Chypre (35^e), Portugal (40^e), Jamahiriya arabe libyenne (53^e), Bulgarie (58^e), Algérie (84^e), Maroc (114^e), Mauritanie (136^e), (voir tableau détaillé en annexe).

État des lieux

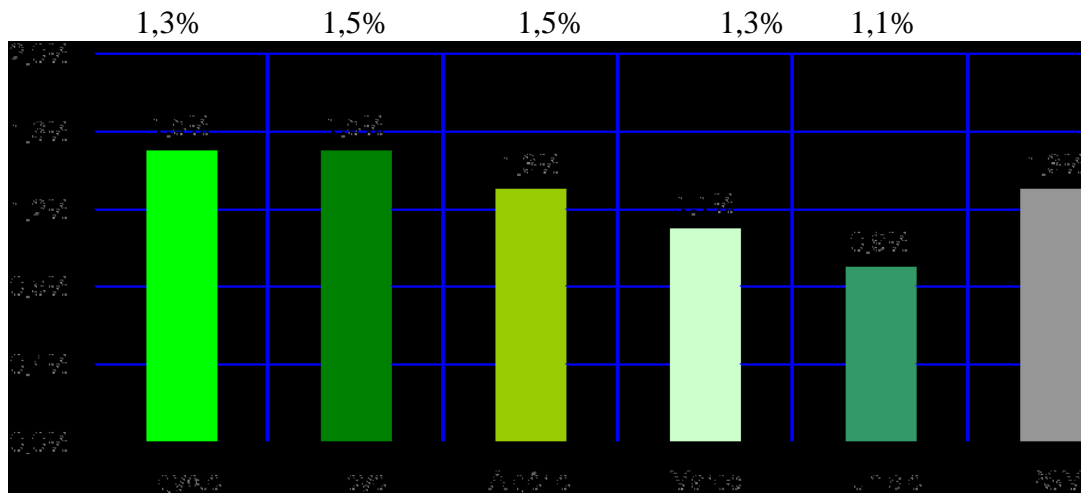
Situation socio-économique et échanges commerciaux Maghreb/Europe

Situation macro-économique et macro-sociale des pays du Maghreb

Le total du PIB du Maghreb est d'environ 380 milliards de dollars, montant dérisoire comparé au PIB des États-Unis, qui est évalué à 14515 milliards de dollars, et le PIB européen à 18 285 milliards de dollars. Le PIB des pays du Maghreb représente donc 2% du PIB européen. Selon le FMI, le PIB algérien par habitant en 2008 est de 4041 dollars (8649 US\$ en parité de pouvoir d'achat). En Tunisie, le PIB par habitant en 2008 est de 3759 dollars (7938 US\$ en parité de pouvoir d'achat). Au Maroc, il est de 2720 US\$ (4 385 dollars en parité de pouvoir d'achat) ; enfin, la Libye a un PIB par tête de 14 200 dollars, et la Mauritanie, pays le plus pauvre, compte environ 1012 dollars par tête. Pour la région du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc, Libye et Mauritanie), le FMI prévoit dans son rapport d'octobre 2010, sur les deux années 2010 et 2011, une moyenne de taux de croissance de +5 % en 2010 et de +4,6 % en 2011, contre +2,4% en 2009, et ce bien entendu sous réserve d'une reprise de l'économie mondiale. Les pays du Sud de la Méditerranée ont un PIB/habitant PPA six fois inférieur à celui de la zone Euro, et en 13 ans, cet écart s'est élargi de 60 %.

En ce qui concerne les réalisations pour 2009, le Maroc arrive en tête du Maghreb pour les indicateurs de performance économique, selon un rapport de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) du 18 mai 2010, avec une croissance du PIB de 5,3 % ; puis viennent l'Égypte (4,7 %), la Tunisie (3 %), la Mauritanie (2,3 %), l'Algérie (2,1 %) et la Libye (1,8 %). L'étude intitulée « *ERA 2010* » souligne que « *les perspectives africaines de croissance à long terme, de création d'emplois soutenue et de développement social dépendront de l'étendue de la diversification économique, en fait de l'intégration économique de l'Afrique du Nord.* »

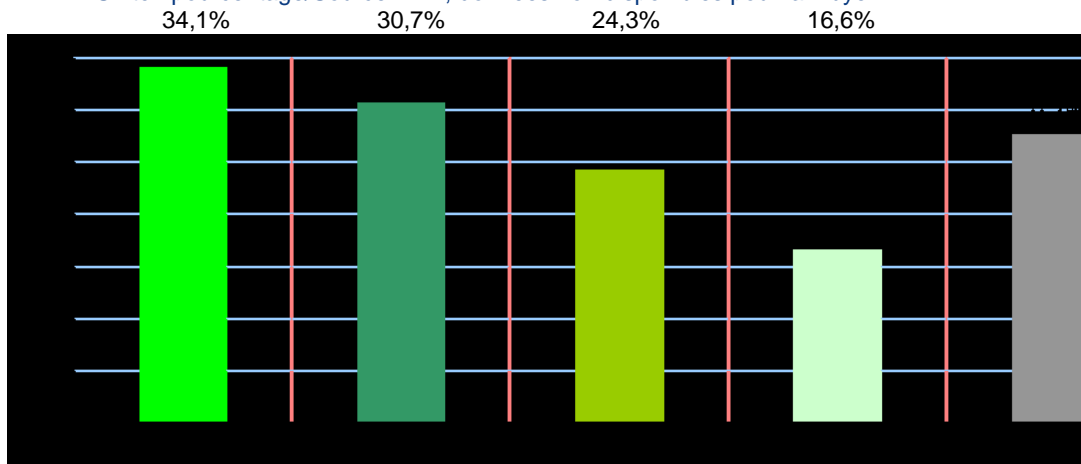
Graphique 6 : Les taux de croissance moyens de la population dans les Pays du Sud de la Méditerranée (2007-2050)



Égypte Libye Algérie Maroc Tunisie
Source : FMI

Taux de chômage des jeunes (15-24) dans les PSM en 2006*

Unité : pourcentage/SOURCE : BIT, données non disponibles pour la Libye



Égypte Tunisie Algérie Maroc

Les échanges commerciaux des pays du Maghreb

Les économies maghrébines ont connu des transformations considérables depuis les indépendances, mais ces économies restent moins liées entre elles qu'avec le reste du monde. Depuis le début des années quatre-vingt, elles traversent une grave crise économique, engendrant notamment un endettement extérieur excessif, un chômage élevé, une structure de la production (agricole et industrielle) déséquilibrée, un recul de l'investissement, des déficits des budgets et des balances des paiements, un blocage de tout le

processus de développement, des niveaux de productivité en baisse, ainsi qu'une faible compétitivité etc.

À travers l'Union du Maghreb Arabe (UMA), les Etats membres ont convenu d'apporter des solutions solidaires aux défis majeurs que constitue le développement au bénéfice de leurs populations. C'est dans ce cadre que l'UMA a été créé en 1989, en vue d'orienter et d'articuler les projets et programmes de développement communs. En général, le tissu industriel des pays de l'UMA est très faible, et participe peu à la formation du Produit Intérieur Brut.

Le tissu industriel est en effet peu diversifié, et les pays possèdent souvent des unités dans les mêmes filières. Ainsi, en Algérie et en Libye, les hydrocarbures sont considérés comme étant les principales activités industrielles. Au Maroc et en Tunisie, l'État ne s'est pas seulement limité à la mise en valeur des ressources minières disponibles, mais a aussi laissé au capital privé, local et surtout étranger le soin de développer la production dans les secteurs suivants : agroalimentaire, textile et industries mécaniques et électriques, pour le marché intérieur et l'exportation. La Mauritanie, quant à elle, reste différente des autres pays de la région dans la mesure où elle n'a pas développé d'industrie sidérurgique. Dans ce pays, l'activité industrielle est limitée à une cimenterie, une raffinerie de sucre et une petite raffinerie de pétrole.

Cette situation faible et peu dynamique de l'industrie de l'UMA s'explique en partie par un environnement présentant de multiples contraintes. On identifie trois types de contraintes :

- au niveau macroéconomique, un environnement peu incitatif, une insuffisance des infrastructures de base, des coûts élevés des facteurs de production ;
- au niveau microéconomique, une absence de système d'information efficace et une insuffisance des capacités de gestion des entreprises ;
- au niveau méso-économique, un accès au crédit bancaire difficile, surtout pour l'investissement, un dispositif d'appui aux entreprises peu efficace, comprenant des moyens très dérisoires.

Ces multiples contraintes expliquent l'inexistence sur l'ensemble de la région de grappes véritablement intégrées.

Par ailleurs, l'impératif de compétitivité face aux produits internationaux, dans un contexte de mondialisation et d'ouverture des marchés nationaux, dans le cadre des accords d'association avec l'Union Européenne, et d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), est devenu un enjeu de survie pour les entreprises maghrébines. L'ensemble du tissu économique et particulièrement industriel de l'UMA va devoir rapidement faire face à ce nouvel environnement. Les économies maghrébines sont

largement extraverties tant pour leurs importations en biens d'équipement et de consommation que pour leurs exportations, constituées principalement de matières premières (hydrocarbures, phosphates et minerais de fer). La part du commerce extérieur dans le PIB reste importante entre 2005 et 2009. En effet, les pays du Maghreb connaissent des fluctuations en baisse et en hausse. Le tableau n° 2 nous indique que la part des importations dans le PIB en 2009 a atteint 36 % en Algérie, 39 % au Maroc et 55 % en Tunisie. Il est important de noter que pour les pays du Maghreb, à l'exception du Maroc, la part des exportations dans le PIB pour la même année dépasse les 30 %. En effet, elle a été de 40 % en Algérie et de 55 % en Tunisie.

**Tableau 2 : Les exportations de biens et services (en % du PIB)
2005-2009**

Années Pays	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Algérie</i>	48	49	47	46	40
<i>Libye</i>	66	71	68	67	--
<i>Maroc</i>	32	34	36	37	29
<i>Mauritanie</i>	36	55	58	--	--
<i>Tunisie</i>	50	50	53	60	52

Source : Données de comptabilité nationale de la Banque Mondiale et de l'OCDE (2011).

**Tableau 3 : Les importations de biens et services (en % du PIB)
2005-2009**

Années Pays	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Algérie</i>	28	22	23	23	36
<i>Libye</i>	66	25	29	27	--
<i>Maroc</i>	38	40	45	51	39
<i>Mauritanie</i>	96	59	65	--	--
<i>Tunisie</i>	50	53	56	64	55

Source : Données de comptabilité nationale de la Banque Mondiale et de l'OCDE (2011).

Il ressort donc clairement que les propensions moyennes à importer et à exporter restent très élevées dans les cinq pays du Maghreb, ce qui se traduit par une plus grande vulnérabilité de ces économies. La vulnérabilité peut se mesurer, entre autres par le ratio des importations et celui des exportations. Dans les pays du Maghreb, le ratio des importations est très élevé, du fait qu'ils soient dépendants du marché extérieur pour s'approvisionner en biens de consommation et de production.

Quant au ratio des exportations, son importance est d'abord due à la part des matières premières dans ces exportations, et dont la demande est déterminée par les pays développés ; mais également aux efforts que les pays du Maghreb doivent fournir afin d'améliorer les termes de l'échange ou leur balance commerciale, en augmentant leurs recettes d'exportations. On peut dès lors remarquer que les pays du Maghreb sont largement dépendants des pays développés, et plus particulièrement de l'Union européenne.

Tableau 4 : Les échanges commerciaux (en milliards de dollars)

	Exportations				Importations			
	2008	2009	2010*	2011*	2008	2009	2010	2011*
Algérie	82,1	48	58,1	61,1	49,1	49,4	51,7	53,7
Libye	63,1	39	51,4	56,6	25,4	26,9	29,1	31,4
Mauritanie	1,9	1,5	2	2,2	2,7	2	2,4	2,6
Maroc	33,4	26,3	29,2	31,7	46,3	37,2	40,4	42,7
Tunisie	25,2	19,9	20,9	22,1	26,6	21,1	22,6	24

*Prévisions

Source : FMI

Dépendance, tel est le mot qui caractérise le commerce extérieur des pays du Maghreb. Dépendance géographique d'abord, à l'égard de l'Union européenne, et économique avec des exportations constituées pour la plupart de matières premières et d'importations difficilement compressibles. Il convient de souligner, cependant, que malgré ces similitudes, on peut classer les pays du Maghreb en deux catégories :

-Les producteurs d'hydrocarbures (Algérie et Libye) qui sont mono-exportateurs de ces produits (97,5 % des exportations algériennes et 99 % des exportations libyennes) ;

-Les producteurs de produits manufacturés, essentiellement textiles (Maroc, Tunisie), qui constituent la moitié des exportations marocaines et les deux tiers de celles de la Tunisie.

La Mauritanie fait ici exception dans la mesure où elle n'a pas développé son commerce extérieur. En Mauritanie, le commerce se limite à l'importation de la quasi-totalité des biens de consommation, et à la vente du minerai de fer et des produits de la pêche. Aucune spécialisation dans les exportations n'est à noter. En somme, la plus grande partie des exportations des pays du Maghreb est constituée par les ventes de produits primaires vendus souvent à l'état brut et dont la valeur ajoutée est très faible. Il s'avère donc que le schéma de spécialisation dans les pays de la région, à l'exception de la Tunisie et du Maroc, n'a pas beaucoup changé et garde toujours les mêmes caractéristiques : manque de diversification catégorielle et géographique.

Les échanges des pays du Maghreb avec l'Europe

Le volume global des échanges entre les Etats membres du Maghreb est très faible, ne dépassant pas 3% (moyenne 2008/2009). Le volume global des échanges entre les pays arabes est lui de 6%, tandis que le commerce intra-africain ne dépasse pas 10%. Quant à la destination, la préférence pour les pays du Maghreb est le marché européen, malgré une diminution relative notamment pour l'Algérie. Ces relations commerciales de l'Europe avec le Maghreb, selon le réseau Anima, ont été renforcées durant la crise d'octobre 2008, avec le retour des investisseurs européens dans la région. Après avoir été supplantés en 2006-2007 par les pays du Golfe qui investissaient surtout dans le tourisme, les banques et l'immobilier (la crise de Dubai en est un exemple), ces derniers sont en retrait en raison de la crise de liquidité (on estime à plusieurs centaines de milliards de dollars les pertes au niveau des places financières internationales). L'Europe a récupéré sa position en 2009, en devenant le premier investisseur au Maghreb, avec des engagements en croissance de 24 % en glissement annuel. Cependant, le Maghreb suscite de plus en plus l'intérêt des grands pôles économiques d'autres acteurs, dont les États-Unis et la Chine.

L'examen de la répartition géographique du commerce extérieur met en évidence la faiblesse des échanges intra-régionaux, et la prépondérance des échanges avec les pays membres de l'UE. Les derniers chiffres de l'État du Monde montrent la prédominance des échanges commerciaux des pays du Maghreb avec l'Union européenne. Pour les importations et les exportations, l'Union européenne continue à être le premier partenaire (fournisseur et client) des cinq pays du Maghreb. Ainsi, la structure géographique des échanges commerciaux des pays du Maghreb souligne la prépondérance de la place de l'UE dans le commerce extérieur de la région. Cette concentration géographique du commerce extérieur est due à la proximité géographique et/ou à des liens historiques prégnants.

Comme nous venons de le voir à travers l'analyse de la répartition géographique du commerce extérieur, nous constatons que les échanges extérieurs des pays du Maghreb avec l'Union européenne sont marqués par une forte asymétrie : prépondérance des échanges de l'ensemble des pays du Maghreb avec les pays de l'UE, ces pays n'étant à l'inverse pour l'UE qu'un partenaire insignifiant. Dans ce sens, Sophie Bessis écrit dans *L'état du Maghreb* (« Commerce extérieur : fortes dépendances et faiblesses de l'intégration maghrébine », 1991) que la structure du commerce extérieur des pays maghrébins est marquée par l'écrasante prépondérance de la CEE. Un tel déséquilibre, qui suscite à intervalles réguliers l'inquiétude des responsables de la région, explique également la faiblesse des échanges intra-maghrébins, malgré les complémentarités susceptibles d'être dégagées entre des économies n'ayant pas toutes choisi les mêmes créneaux. Notons que depuis vingt ans, la tendance n'a pas changé.

Par ailleurs, les analyses sectorielles montrent également le caractère asymétrique de ces échanges. Les pays du Maghreb exportent des produits bruts et peu transformés, et importent de l'UE des produits manufacturés. Enfin, il convient d'ajouter que les échanges commerciaux intramaghrébins sont relativement faibles.

En effet, depuis la création du CPCM (Conseil Permanent Consultatif Maghrébin) en 1964 et ce jusqu'au traité de Marrakech du 17 février 1989 instituant l'UMA, les échanges régionaux ne représentent qu'un faible taux, comme analysé précédemment. Ceci s'explique par la nature des systèmes productifs des pays de la région, les contentieux frontaliers et autres problèmes qui ont toujours envenimé les relations entre les cinq pays et entravé la concrétisation de projets de coopération bilatérale ou multilatérale. La faiblesse des échanges est due enfin à la prépondérance des pays membres de l'UE dans le commerce extérieur de la région.

La plus grande partie du commerce intrarégional comporte des matières premières (pétrole, phosphates, minerai de fer), des produits alimentaires (produits animaux, huile d'olive, légumes secs, fruits et légumes) et quelques produits manufacturés (textiles, engrais phosphatés, appareils et engins mécaniques, appareils électroménagers et quelques biens d'équipement).

L'examen des échanges intramaghrébins peut paraître surprenant, de par la faiblesse de leur niveau. Les variations du commerce intrarégional sont irrégulières et instables ; elles dépendent entre autres de la conjoncture politique, des contentieux frontaliers qui ont longtemps envenimé les relations entre les pays du Maghreb, et surtout, comme nous l'avons vu, de la grande verticalité de leurs échanges, concentrés géographiquement sur l'UE. Après avoir analysé la structure des importations et des exportations entre le Maghreb et l'UE, qu'en est-il maintenant des flux des investissements directs étrangers (IDE) dans la région euromaghrébine ?

L'environnement économique maghrébin

L'environnement des affaires

En 2008, selon le classement de la Banque mondiale (Doing Business) les pays de la région sont plutôt mal classés (les tendances restant sensiblement les mêmes entre 2009 et 2011) : la Tunisie est classée 88^e sur 178 pays, l'Algérie 125^e, le Maroc 129^e, la Mauritanie 157^e, et la Libye ne fait pas partie du classement. Les tableaux 5 et 6, élaborés grâce aux références du World Population Prospects (The 2006 Revision – UN), classent les pays du Maghreb en fonction de trois hypothèses élaborées par la division Population de l'ONU :

- la première est la baisse tendancielle du taux de fécondité dans les pays où il est élevé (Amérique Latine, Afrique et notamment Afrique subsaharienne) ;
- la seconde est l'allongement et la convergence à terme de l'espérance de vie à la naissance, résultat du recul de la mortalité infantile dans certaines régions de la planète ;
- la troisième est la réduction de moitié, en trente ans, du nombre de nouveaux individus affecté par le virus du SIDA et la baisse de l'intensité de l'épidémie.

Tableau 5 : Classement des pays de l'UMA (législation des affaires) 2008.

	Mauritanie	Maroc	Algérie	Tunisie	Libye
Classement général (178 pays)	157	129	125	88	Nd
Classement régional	29	13	11	8	Nd

Le classement régional de la Tunisie, l'Algérie et le Maroc comprend 17 pays. Pour la Mauritanie le classement régional comprend 46 pays d'Afrique Subsaharienne.
Source: <http://français.doingbusiness.org>.

Sur la base des données de 2008 de la Banque Mondiale (Doing Business), relatives à l'« environnement des affaires », le classement des pays est le suivant :

Tableau 6 : Classement des pays du Maghreb selon « Doing Business »

	Mauritanie	Maroc	Algérie	Tunisie	Libye
Classement général	157/178	129/178	125/178	88/178	Nd
Classement régional*	29/46	13/17	11/17	8/17	Nd

*Mauritanie : classement par rapport aux pays de l'Afrique Sub Saharienne, Autres Etats : Afrique du Nord et Moyen Orient
Source : Banque Mondiale, Doing Business.

Bien que la Tunisie présente des indicateurs de classement 'supérieurs à la moyenne', on peut dire que le classement global des pays de l'UMA reste insuffisant et que des efforts restent à faire pour améliorer la position des pays de la région en matière d'attractivité des IDE.

Comme le montre le tableau 7 de façon plus détaillée, par critère partiel de classement, cela fait apparaître pour la Tunisie cinq niveaux de performance (sur 10) : l'« embauche des travailleurs », l'« obtention de prêts », le « commerce transfrontalier », l'« exécution des contrats » et la « fermeture d'entreprise ». Pour le Maroc on note trois niveaux de performance : la « création d'entreprise », l'« octroi de licences » et le « paiement des impôts ». Enfin pour l'Algérie un

niveau de performance, concernant la « *protection des investisseurs* ». L'évolution de 2008 par rapport à 2007, montre des améliorations pour les quatre pays, mais l'environnement des affaires reste très peu attractif comparé à d'autres pays émergents.

La Tunisie dispose de l'environnement des affaires qui présente les meilleurs indicateurs à l'échelle du Maghreb. Cette performance 'relative' s'explique surtout par une avancée au niveau du « *commerce transfrontière* » (28^e) ainsi qu'en matière de « *fermeture et de création d'entreprises* » et de « *transfert de propriété* ». Les insuffisances de la Tunisie se situent principalement au niveau du « *paiement des impôts* », de la « *protection des investisseurs* » et de la « *flexibilité du marché du travail* ».

L'Algérie dispose du deuxième meilleur climat des affaires au Maghreb, tout en étant classée au 125^e rang au niveau mondial. Les points forts, relatifs, de l'Algérie se situent au niveau de la « *fermeture d'entreprise* » et de la « *protection des investisseurs* ». Quant aux obstacles en termes d'environnement des affaires, cela concerne en particulier les « *paiements des impôts* » ; les « *transferts de propriété* » ; les « *créations d'entreprises* », la « *flexibilité du marché du travail* » et l'« *exécution des contrats* ».

Le Maroc est classé 129^e en 2008 ; cette contre-performance serait attribuable en particulier aux critères « *flexibilité du marché du travail* », « *protection des investisseurs* », « *obtention des prêts* » et « *paiement des impôts* » ; alors que les points forts de l'environnement des affaires au Maroc se situeraient au niveau de la « *création et fermeture des entreprises* », du « *commerce transfrontalier* » et de l'« *octroi des licences* ». La stratégie industrielle du plan « *Émergence* » devrait toutefois améliorer ces performances.

La Mauritanie se situe au 157^e rang, avec un mauvais classement dans la plupart des composantes, à l'exception des « *transferts de propriété* » et de l'« *exécution des contrats* », où les performances sont relativement meilleures.

Tableau 7 : Classement « Doing Business » (par sous critère)

	Mauritanie	Maroc	Algérie	Tunisie	Turquie
Doing Business	157	129	125	88	57
Création d'entreprise	167	51	131	68	43
Octroi de licences	142	88	108	96	128
Embauche des travailleurs	117	165	118	113	136
Transfert de propriété	52	102	156	66	31

Obtention de Prêts	115	135	115	97	68
Protection des investisseurs	141	158	64	147	64
Paievements des Impôts	171	132	157	148	54
Commerce transfrontalier	152	67	114	28	56
Exécution des contrats	89	114	117	80	34
Fermeture d'entreprise	143	60	45	30	112

Source : Banque Mondiale, Doing Business

Tableau 8 : Forces et faiblesses des pays de l'UMA en matière d'environnement des affaires

	Mauritanie	Maroc	Algérie	Tunisie
Forces	Transfert de propriété (nombre de procédures, durée) Protection des investisseurs Exécution des contrats (Durée, coût)	Création d'entreprises Octroi de licences Obtention des prêts Protection des investisseurs Commerce frontalier (durée-jours, coût) Fermeture de l'entreprise	Exécution des contrats (coût du litige) Fermeture d'entreprise)	Création d'entreprise (durée, coût) Octroi de licence Transfert de propriété Obtention de prêts Commerce transfrontalier Exécution contrats (nbre de procédures, coût) Fermeture d'entreprise

Faiblesses	Création d'entreprise (nombre de procédures, durée-jours)	Rigidité de l'emploi	Création d'entreprise	Création d'entreprise (nombre de procédures)
	Octroi de licences (procédures, durée)	Transfert de propriété	Octroi de licences	Rigidité de l'emploi
	Rigidité de l'emploi	Paiement des impôts	Transfert de propriété	Protection des investisseurs
	Paiement des impôts (nombre, durée — heures, taux d'imposition totale)	Commerce transfrontalier (nombre de documents)	Obtention de prêt	Paiement des impôts
	Commerce transfrontalier (nbre de documents, durée)	Exécution contrats	Protection des investisseurs	
	Exécution : (nombre de procédures)		Paiement des impôts	
	Fermeture d'entreprises		Commerce transfrontalier	
			Exécution des contrats (nombre de procédures, durée)	

Un faible flux des investissements directs à l'étranger

La contrainte d'environnement analysée précédemment et l'étroitesse du marché intérieur de chacun des pays du Maghreb s'avèrent être un handicap majeur expliquant le non-afflux des IDE. Ainsi, la nécessité d'agir en tant que région a été évoquée dans le discours prononcé par Stuart Eizenstat, sous-secrétaire d'État américain pour les affaires économiques, commerciales, et agricoles devant la Chambre de commerce maroco-américaine le 17 juin 1998 : « *dans un monde de globalisation, les investisseurs ne choisissent pas uniquement un pays en se basant sur son marché intérieur, mais sur la manière dont il pourrait servir de plate-forme pour la région.* »

Sous l'effet de la mondialisation-régionalisation et des bouleversements opérés ces dernières années, les pays du Maghreb ont révisé leurs politiques d'accueil des IDE. L'objectif s'inscrit donc dans l'extension du modèle libéral, visant à surmonter les obstacles en matière d'attractivité. De ce point de vue, l'apport des IDE au Maghreb pose la question de l'attractivité, exigeant un changement d'attitude radical des pouvoirs publics envers les entreprises étrangères. Cela doit induire un changement profond des politiques économiques des pays du Maghreb dans le cadre plus large de l'économie mondiale.

La croissance espérée des flux d'IDE pose en réalité le problème de la concurrence entre les espaces géoéconomiques. Celle-ci a pour effet de développer pour chacun des pays la mise en œuvre des politiques d'attractivité qui reposent sur des mesures classiques d'incitation, souvent d'ordre macroéconomique (incitations financières, fiscales, stabilisation, libéralisation et privatisation...) Toutes ces mesures sont contenues dans les programmes d'ajustement structurel (PAS), conclus individuellement par les pays du Maghreb (à l'exception de la Libye) avec le FMI : Maroc (1983), Mauritanie (1984), Tunisie (1986) et Algérie (1994).

Une politique nationale, ou régionale, est active lorsqu'elle arrive à avoir une grande attractivité en matière d'IDE. Lorsque cette même économie arrive à investir à l'extérieur en créant de nouveaux investissements ou en rachetant des investissements existants, elle le devient davantage et on peut alors la considérer comme une économie qui se mondialise. C'est d'ailleurs le cas de toutes les économies développées, celle des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), des nouveaux pays développés (principalement ceux de l'Asie du Sud et du Sud-est) ainsi que celles des pays émergents.

Il s'agit également de se demander comment se présente la situation des pays du Maghreb relativement aux IDE reçus et à ceux qu'ils projettent eux-mêmes à l'extérieur ?

En ce qui concerne les pays du Maghreb, le Maroc est la première destination des investissements à l'étranger dans la région, avec des flux nets d'IDE de 3,3 milliards d'euros en 2009, contre 2 milliards en 2008. Quant à l'Algérie, qui a adopté au cours des deux dernières années des mesures contraignantes pour les investisseurs étrangers, en optant notamment pour l'obligation de s'associer à un partenaire algérien à hauteur de 51 % du capital au moins, les IDE investis ont atteint 2,5 milliards d'euros en 2009, contre 1,5 milliard en 2008, mais avec des projets surtout concentrés au niveau des hydrocarbures. Pour la Tunisie, le volume total des IDE a baissé de 34 %, pour atteindre les 1,3 milliard d'euros. Enfin, pour la Libye, avec 1,6 milliard d'euros d'entrée d'IDE en 2009, la baisse a été de 49 % sur un an.

D'autre part, les pays du Maghreb ont relativement mieux résisté aux effets de la crise financière d'octobre 2008. C'est ainsi que le rapport intitulé « *Investissements directs étrangers et partenariats dans les pays méditerranéens* » (2009) souligne que les quatre pays du Maghreb étudiés (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie) ont attiré 8,7 milliards d'euros d'IDE en 2009, soit une progression de 5 % par rapport à 2008. En nombre de projets annoncés, la région repasse au-dessus de la barre des 200 projets (219), contre 198 seulement en 2008.

Selon les données de la CNUCED, la région du Maghreb s'avère être ainsi l'une des régions du monde ayant le mieux résisté à la crise économique, puisque les investissements directs à l'étranger ont baissé en moyenne de 17 % dans le bassin méditerranéen et de 35 % à l'échelle mondiale.

D'autre part, l'observatoire Anima insiste également sur les disparités des situations nationales maghrébines. En 2007, les IDE atteignaient 5,8 milliards de dollars en Algérie, 5 milliards de dollars au Maroc, 4,3 milliards de dollars en Libye et chutaient à 1 milliard de dollars en Tunisie. Selon son rapport, les IDE dans les pays du Maghreb, en comparaison avec d'autres pays de la région méditerranéenne (2003-2009) se répartissent comme suit :

**Tableau 9 : Investissements Directs Etrangers dans la région MED
(en millions d'euros)**

Pays	Turquie	Égypte	Maroc	Algérie	Libye	Tunisie
Valeur en millions d'euros	70.478	58.777	20.197	18.789	10.796	10.394

Source ANIMA-MIPO

Rapporté à la population de chaque pays, et donc à la taille du pays, l'étude a donné les résultats suivants :

Tableau 9 : Investissements Directs Etrangers dans la région méditerranéenne par pays et par tête d'habitants en euros

Pays	Libye	Tunisie	Turquie	Égypte	Maroc	Algérie
En euros	531	194	181	140	77	74

Source ANIMA-MIPO

Les IDE rapportés au PIB de chaque pays méditerranéens, sont répartis comme suit :

Tableau 10 : Investissements Directs Etrangers dans la région MED par unité de PIB (nombre de dollars pour 10000 dollars PIB)

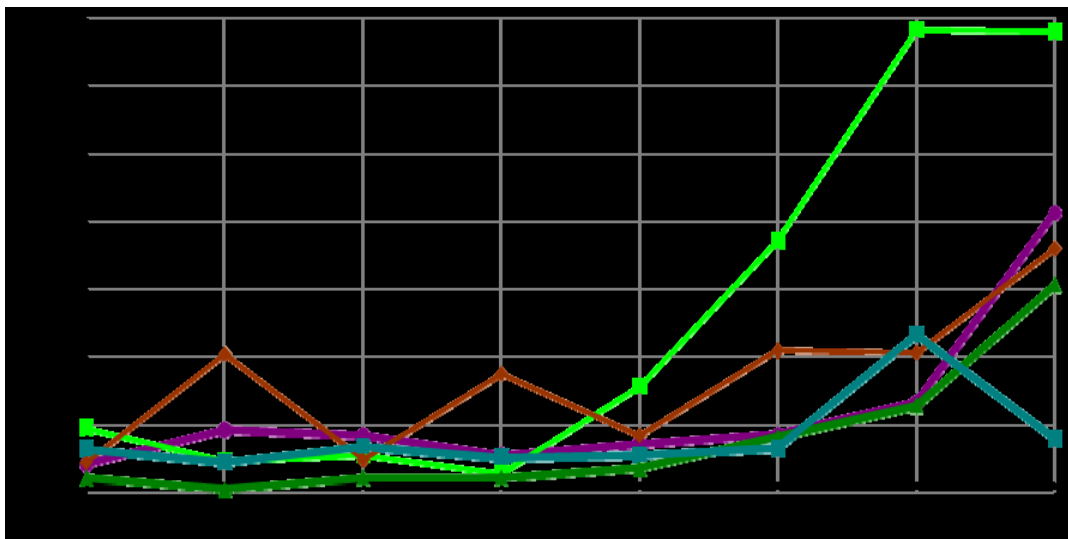
Pays	Égypte	Tunisie	Libye	Maroc	Turquie	Algérie
En euros	6 %	5 %	3 %	3 %	2 %	1 %

Source ANIMA-MIPO

Les pays du Maghreb se mondialisent lentement, et les investissements qu'ils projettent à l'extérieur sont très faibles. La Libye, avec ses investissements extérieurs, se positionne en tête des pays de la région. Le Maroc investit peu à l'extérieur, et les taux d'investissement à l'étranger de la Mauritanie, de la Tunisie et de l'Algérie sont quasiment nuls, ce qui dénote l'extrême faiblesse dont font preuve les économies maghrébines pour se faire une place dans l'économie mondiale.

Flux d'IDE entrants dans les PSM 2000 - 2007

Algérie Egypte Libye Maroc Tunisie



2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007
 Unité : % des flux d'IDE en provenance de l'UE et des pays de l'Arc Latin par rapport au total des IDE mondiaux

Le coût du « non-Maghreb »

Lorsque l'on évoque les coûts du « *non-Maghreb* » et leurs conséquences, on fait référence à l'absence d'intégration maghrébine. Or dans la littérature économique, cette expression présente un manque à gagner et non pas un coût. Le "*non-Maghreb*" se mesure aussi dans le secteur de l'agroalimentaire. Longtemps, les pratiques restrictives de la politique agricole commune (PAC) ont dressé des obstacles à l'exportation des agrumes et tomates des pays du Maghreb en Europe. Désormais, leur libéralisation, la révolution dans les habitudes de consommation alimentaire des Maghrébins, les changements de stratégie des multinationales de l'agroalimentaire, la fin des subventions occidentales aux exportations de céréales ainsi que l'émergence d'une génération d'entrepreneurs privés ambitieux se conjuguent pour bouleverser la situation.

Les échanges à l'intérieur d'un même secteur industriel — et l'agroalimentaire ne déroge pas à la règle — contribuent de manière substantielle à la croissance : la région maghrébine pourrait offrir un laboratoire de choix, d'autant plus que l'agroalimentaire est lié à un secteur gros employeur de main-d'œuvre. Il suffit de regarder l'extraordinaire développement des exportations d'huile d'olive tunisienne et le partenariat entre sociétés tunisiennes et espagnoles dans ce secteur, ou la régénération de vignobles longtemps abandonnés, même en Algérie, pour saisir ce que des rapports modernes entre entreprises privées de la région et d'Europe peuvent

apporter en termes de transferts de technologie, de marchés à l'exportation, et de richesses.

Sans ouverture de ses frontières, comment utiliser de façon optimale les atouts dont cette région dispose ? Comment protéger ses richesses halieutiques et pastorales ? Comment optimiser l'utilisation des ressources en eau ? Comment la rendre moins dépendante des importations de céréales ? Les conséquences de la mondialisation génèrent des incertitudes croissantes : organismes génétiquement modifiés (OGM), changement climatique, coût de l'énergie, contrôle des pandémies. Dans un monde où le prix des denrées alimentaires croît, un Maghreb importateur net de céréales est menacé. Profiter des possibilités qu'offre la mondialisation tout en se gardant de ses effets négatifs est le défi qu'il doit relever pour aider les classes rurales pauvres : tout progrès du secteur agricole réduirait l'écart entre zones campagnardes et urbaines.

Le Maroc et la Tunisie exportent des produits alimentaires vers l'Europe et au-delà. Même en Algérie, l'investissement privé dans ce secteur croît rapidement. Tout cela contraste avec un volume d'échanges interrégionaux très bas — à moins que l'on ne considère le cannabis comme un produit agroalimentaire ! Les entrepreneurs privés maghrébins se trouvent tiraillés entre leur désir inassouvi de construire des partenariats, régionaux et internationaux, et les défis qu'ils ont à relever pour y parvenir.

Pour ce qui concerne le secteur de l'électricité, le Maghreb pourrait économiser presque 25 % de sa production dans le cas où les centrales électriques maghrébines seraient intégrées. Si la capacité de production pour les vingt prochaines années – soit en 2030 – doit passer à 26 gigawatts, l'intégration de la région permettrait d'économiser 6,6 gigawatts. Le secteur énergétique pourrait être un facteur d'intégration régionale au Maghreb. L'Algérie est le troisième pourvoyeur de gaz pour l'Europe, après la Russie et la Norvège. Le Maroc détient près de la moitié des réserves mondiales de phosphates ; mais, pour les transformer en engrais, il faut de l'énergie, du soufre et de l'ammoniaque, trois intrants dont l'Algérie dispose en abondance et à des prix très compétitifs.

Parmi les grands marchés d'engrais de l'Office chérifien des phosphates (OCP), on trouve l'Inde, le Brésil et la Chine. Un partenariat entre la Sonatrach algérienne, l'entreprise publique qui joue un rôle central dans l'industrie pétrolière nationale, et l'OCP pourrait faire du Maghreb la base de production d'engrais la plus compétitive du monde, entraînant dans son sillage de nombreuses entreprises de sous-traitance et des investisseurs des cinq continents, sans compter un nombre incalculable d'emplois.

En dehors des droits que le Maroc perçoit pour le passage du gaz d'Algérie vers la péninsule ibérique, par le gazoduc Pedro Duran Farrell, aucune coopération ne lie les deux pays. Mieux, un nouveau gazoduc, le Medgaz, entrera bientôt en service et reliera directement l'Algérie à l'Espagne, alors même que les capacités du premier ne

sont pas pleinement utilisées, contrainte qui pourrait cependant être levée suite à la dernière visite, le 3 mars 2011, du ministre de l'Énergie marocain en Algérie.

L'impact négatif du "*non-Maghreb*" est plus important si l'on tient compte des effets cumulatifs dus aux économies d'échelles et surtout du peu d'attrait des investisseurs potentiels. L'UMA, dont la création a été décidée politiquement depuis vingt-deux ans, n'arrive toujours pas à se concrétiser. Ainsi, chaque pays de la région procède-t-il dans la gestion de ses relations extérieures avec les divers pays et blocs sans coordination avec les autres pays de la région. Certains pays du Maghreb tentent d'assurer leurs propres intérêts et de réaliser des acquis au détriment des autres pays maghrébins, alors que les autres blocs, telle l'Union européenne, négocient en groupe leur partenariat avec chacun des pays du Maghreb. Les rapports en deviennent par conséquent déséquilibrés.

Les peuples de la région paient l'incapacité des élites à concevoir un projet commun. Alors que le monde connaît des bouleversements sans précédent depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, le Maghreb reste absent. Les pays de la région n'ont guère fait de propositions à l'Union européenne concernant leur place dans le processus de Barcelone et l'Union pour la Méditerranée. Certes, un débat a toujours existé sur la '*trop grande proximité structurelle*' des économies des pays de l'UMA, et par conséquent la difficulté de mettre en place un processus d'échange qui relèverait de la complémentarité. Il est difficile de généraliser cette affirmation, le caractère intensif des échanges entre pays développés à structure économique similaire (grâce notamment au concept de l'échange intra-branche) prouvant que la similitude des productions exportables ne constitue pas toujours un handicap, mais nos analyses précédentes permettent de nuancer l'affirmation concernant la similitude des structures économiques des pays de l'UMA.

S'il est vrai que cette similitude ressort au niveau des importations pour les économies du Maroc et de la Tunisie, la structure de l'économie algérienne, même si elle commence à se rapprocher de celles des deux pays précédents, garde encore sa propre spécificité, alors que les économies libyenne et mauritanienne se différencient à leur tour des trois précédentes. Au niveau des exportations, les économies de la Tunisie et du Maroc ne se retrouvent que partiellement autour de points communs alors que celle de l'Algérie se différencie totalement des deux premières citées ; celles de la Libye et de la Mauritanie se rapprochant plus, selon cette classification, de l'économie algérienne.

D'une manière générale, le Maghreb a un poids économique insignifiant au sein du commerce mondial. Le rapport de l'OCDE paru courant janvier 2009 pour cette région précise que l'écart de richesse entre les deux rives de la Méditerranée est le plus fort au monde, avec un PIB annuel par habitant qui se situe en moyenne dans un rapport de 1 à 10. Entre le Maroc et l'Espagne, il est par exemple de

1 à 12. Cette situation dramatique s'aggrave depuis plusieurs années, entraînant des tensions inévitables, l'augmentation significative de l'émigration vers l'Europe et le risque de voir à terme la région s'embraser à la moindre occasion. L'OCDE estime qu'il faudrait créer au Sud de la Méditerranée au minimum 40 millions d'emplois dans les quinze prochaines années pour parvenir seulement à maintenir le taux de chômage à son niveau actuel. Il est peu probable, compte tenu de la situation économique des pays de la zone européenne, que soit résolu à brève échéance ce problème majeur, et ce malgré les meilleures volontés affichées. Toujours selon l'OCDE, « *le flux d'investissements européens dans la zone est anormalement faible : l'Europe ne réalise que 2 % de ses investissements en Méditerranée, alors que les États-Unis et le Japon investissent respectivement 20 % et 25 % de leurs investissements dans "leur" sud. La Méditerranée sera l'une des régions du monde les plus touchées à court terme par les conséquences du changement climatique, dont la désertification en Méditerranée.* » (Rapport « *Vers des pôles d'activité dynamiques* »)

Les relations entre l'Union européenne et le Maghreb : pour une prospérité partagée

Quelles relations économiques entre l'Europe et le Maghreb ?

De la conférence de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée

L'UE s'attache à développer une politique méditerranéenne et a des relations institutionnalisées avec différents pays méditerranéens, dont les trois pays du Maghreb central (Algérie, Maroc, Tunisie). La politique méditerranéenne de l'Europe est l'héritière de toute une série de relations historiques de la Communauté européenne avec les différents pays de la zone. Elle a été formalisée de manière plus précise au cours des années soixante-dix dans une série d'accords de coopération passés avec les pays du Maghreb et les pays du Machrek. Avec les pays du Maghreb, les accords étaient de durée indéterminée et concernaient les volets suivants : volet institutionnel, volet social, volet commercial et un volet de coopération. La signature des accords entre la Communauté et les pays du Maghreb en 1976 a suscité beaucoup d'espoir. Néanmoins, les pays du Maghreb affirment être déçus. Chez les Maghrébins existaient certaines illusions sur la nature de la Communauté européenne et sur le type de coopération qui pouvait être envisagé. Les pays du Maghreb étaient tentés de penser les problèmes en termes de "Co-développement", de coopération organisée dans le temps, et structurée.

En novembre 1995, lors de la conférence de Barcelone, l'Union européenne des 15 et les pays du bassin méditerranéen (Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie) ont lancé un partenariat euro-méditerranéen, qui a envisagé la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. La promotion de la sécurité et de la stabilité au sein de la zone semble être un facteur expliquant la volonté de l'Union européenne et de ses partenaires méditerranéens

d'encourager l'intégration régionale. L'objectif était d'établir un cadre pour un dialogue renforcé et une coopération globale entre l'UE et les pays bordant la rive Sud (Maghreb) et Est (Machrek) de la Méditerranée, dépassant les accords traditionnels sur les échanges et la coopération financière initiés depuis les années 1960 et 1970. Toutefois, la position privilégiée des pays tiers méditerranéens (PTM) a été relativement remise en cause : l'effondrement du communisme a en effet entraîné un recentrage des relations européennes sur le continent européen et ainsi un relatif désintéressement vis-à-vis des pays du Sud. La chute du mur de Berlin a encore accentué ce phénomène, en déplaçant le centre de gravité des échanges européens vers l'Est du continent. Consciente des flux migratoires et des actions terroristes au niveau du Sahel, l'Europe a récemment recentré sa position. Les initiatives touchèrent enfin les politiques de bon voisinage et les défis de la présence et de l'engagement de l'UE au Sud.

En fait l'Europe commençait à prendre conscience de l'échec de ses politiques de constitution d'un bloc économique suffisamment fort. Les avantages proposés par l'UE à certains pays du Sud dans le cadre des Accords d'Association devenaient caducs pour satisfaire aux nouvelles règles de l'OMC. Les maillons faibles européens se trouvaient être les pays méditerranéens de l'UE. Les incohérences des pays membres de l'UE vont se révéler être des freins majeurs à la volonté de développer le partenariat avec le Sud. Ces vues restrictives et autocentrées ont amené à se fixer des objectifs utopiques comme celui de réaliser une zone de libre-échange en 15 ans avec les pays du Maghreb. Pour l'Algérie, le bilan de l'accord avec l'UE a été évalué comme suit : 2,5 milliards de dollars de pertes de recettes douanières cumulées entre 2005 et 2009, et certainement plus de 8 milliards en 2017.

Ainsi, aux vues des difficultés du processus de Barcelone lancé en 1995, à l'initiative de la France, on a assisté à une autre tentative pour définir de nouvelles relations entre l'Union européenne et les pays du bassin méditerranéen, à travers l'initiative dénommée l'Union Pour la Méditerranée (UPM). Au départ, le président français Nicolas Sarkozy et son conseiller Henri Guaino souhaitaient que le périmètre de l'Union Méditerranéenne s'applique exclusivement aux pays riverains de la Méditerranée et non à l'ensemble de l'Union européenne, auxquels s'ajoutaient le Portugal, la Jordanie et la Mauritanie. Cette initiative avait suscité une grande colère de l'Allemagne, qui évoqua même le risque de la « *division de l'Union européenne* ». Face à la colère allemande, le président français avait dû revenir sur ses propos et invitait les 27 pays membres de l'Union européenne à prendre part à la nouvelle initiative. La dénomination initiale d'Union méditerranéenne a dû être modifiée en "*Processus de Barcelone : Union Pour la Méditerranée*" (UPM). Le Conseil européen des 13 et 14 mars 2008 a approuvé le principe du projet de l'UPM. Revu et amendé, le projet a pour vocation de refonder le processus de Barcelone. Finalement, le sommet de Paris s'est tenu le 13 juillet

2008, remplaçant le projet dans une logique communautaire. Les participants sont au nombre de 43 : les 27 pays membres de l'Union européenne ; les 10 Etats méditerranéens du processus de Barcelone (Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) ; la Croatie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro (candidats potentiels à l'UE), ainsi que la Mauritanie et Monaco. La Libye, qui a décliné l'invitation, a le statut d'observateur.

L'UPM devrait s'appuyer sur l'acquis du processus de Barcelone, dont elle doit renforcer les réalisations et les éléments fructueux. Ainsi, la déclaration de Barcelone, ses objectifs et les domaines de coopération qu'elle prévoit restent d'actualité. En outre, les trois chapitres sur lesquels porte la coopération (dialogue politique/coopération économique et libre échange/dialogue humain, social et culturel) demeureront au centre des relations euro-méditerranéennes. En 2011, avec le vent de démocratie qui souffle dans le monde arabe, où en est l'UPM ? Que devient le projet de Barcelone ? L'UPM est-elle un enrichissement, ou une rupture dans la continuité ?

L'UMA et la nouvelle donne régionale euroméditerranéenne

Le professeur Jean Louis Guigou, dans une contribution au quotidien *Les Echos* en date du 10 avril 2010 propose un espace unifié de 500 millions d'Européens et demain 450 millions d'Arabo-musulmans, d'Israéliens et de Turcs, qui constituerait le cadre adéquat pour faire face à la guerre économique et à la guerre des monnaies que préparent les autres régions intégrées d'Asie de l'Est ou d'Amérique. Selon le professeur Jean Louis Guigou, il faut comprendre que, dans l'intérêt de tous les Européens et de toutes les populations sud-méditerranéennes, les frontières du marché commun de demain, les frontières de Schengen, les frontières de la protection sociale, des futures exigences environnementales, doivent passer au sud du Maroc, au sud de la Tunisie et de l'Algérie, et à l'est du Liban, de la Syrie, de la Jordanie et de la Turquie. De quelle(s) manière(s) peut-on caractériser les logiques de localisation des activités de production en Algérie ? Dans quelle mesure présentent-elles des spécificités ? Préfigurent-elles un nouveau mode d'industrialisation fondé sur un processus d'agglomération physique (spatialisation) des entreprises, qui succéderait à une vague de dissémination ? Ces nouvelles concentrations géographiques d'activités renvoient-elles à l'émergence de territoires productifs (territorialisation) qui se distinguent d'une simple spatialisation des activités par l'existence d'une gouvernance territoriale propre ? Comment ces modes de territorialisation s'articulent-ils au précédent déploiement spatial des activités, produit d'un mode de régulation fordiste que l'on peut qualifier, en première approche, de périphérique et d'administré ? Et l'auteur de conclure, d'une part, qu'il s'agira d'inscrire les logiques d'acteurs dans des arrangements institutionnels multiscalaires (local,

national et international). D'autre part, à travers une approche comparative, il s'agira d'identifier les déterminants spécifiques des dynamiques d'agglomération productive et de dégager le rôle des modes d'action publics (centralisés/décentralisés) sur ces nouvelles dynamiques d'agglomération. En fait, pour la consolidation de cet espace social, il serait souhaitable qu'une réflexion collective s'oriente autour de quatre axes thématiques, dégagant ainsi une cohérence et une articulation. Premièrement, la gouvernance territoriale : il s'agirait de repérer les acteurs clés (privés et/ou publics, individuels et/ou organisationnels), d'analyser les contextes institutionnels et de proposer une grille d'analyse des modes de coordination de ces acteurs. Deuxièmement, l'attractivité des territoires et des IDE : il s'agirait de mettre en perspective les politiques publiques (réglementations et incitations) et les stratégies des acteurs de la globalisation pour mieux comprendre les mouvements de délocalisation et la nature des relations de sous-traitance. Troisièmement, avoir de nouvelles dynamiques productives sur la base d'une approche sectorielle, et des logiques d'agglomération et d'organisation qui mettent en évidence des processus de désindustrialisation, de restructuration et/ou d'émergence industrielle. Bien que non exclusives, trois filières industrielles dominent : textile, automobile et telecom/informatique. À ce titre, la spécificité du tissu productif algérien peut conduire à des choix sectoriels complémentaires, (intersectorielle et intra-maghrébine), et la spatialisation des activités de production peut servir à analyser l'organisation spatiale (urbaine) des dynamiques productives pour mieux comprendre les phénomènes observés de concentration industrielle dans les principales communes. Cela permettrait de mettre en relief les modes d'aménagement, d'organisation et de gestion des territoires, et d'expliquer les logiques de localisation et d'agglomération intra-urbaine des entreprises.

Consolider la coopération économique selon une vision stratégique à long terme

Selon le dernier rapport 2009 du Forum euroméditerranéen des Instituts de Sciences Économiques (Femise), il est urgent qu'une nouvelle ère dans les relations euro-méditerranéennes s'ouvre, alors que l'Europe redécouvre sa véritable dimension historique et géographique. L'Europe ne peut plus se concevoir sans tenir compte de son voisinage, au Sud, et doit reconnaître la nécessité de mettre en œuvre une politique plus audacieuse, mieux à même de répondre aux défis auxquels doivent faire face les pays du Maghreb et de bâtir avec eux une communauté de destin. Le rapport Eco-Med donne sa vision du développement : « *Pour répondre à ces défis le Rapport définit une vision stratégique à long terme (2030) un plan d'action à court-moyen terme (2015).* »

Le modèle de long terme (2030) d'une croissance qualitative s'appuie sur le positionnement favorable de l'espace méditerranéen (notamment les atouts naturels et culturels), sur la déclinaison de

l'image, de la marque et de la qualité « méditerranéennes », et sur le projet de renforcer le rôle de la Méditerranée comme élément stabilisateur du dialogue entre civilisations.

Le plan d'action à court-moyen terme (2015) répond à la nécessité et à la possibilité de mettre en œuvre rapidement des réformes, sur une période de 7 ans, avec les étapes suivantes : conception d'un plan en l'espace de 2 ans (2009-2010), mais début de mise en place immédiate des nouvelles actions et réformes (2009-2015), organisation d'un système souple de monitoring annuel de la mise en place du plan d'action, auquel seraient pleinement associées les entreprises.

Face à l'inadaptation des approches traditionnelles de développement aux PSM, le rapport définit deux approches novatrices pour la création d'emplois dans la région : les pôles-hub et les pôles-réseaux. Ces deux approches fondent conjointement un nouveau modèle de développement économique adapté au terrain des PSM. Elles sont ensuite déclinées dans une série de projets concrets qui réaffirment la pertinence de l'approche choisie et permettent un passage immédiat à l'exportation, étant directement implantées dans des hubs de transports mondiaux maritimes, aériens ou multimodaux ; ce qui les dégage tant des contraintes réglementaires ordinaires que de l'exiguïté et des cloisonnements des marchés locaux. Ces pôles, fondés également sur l'attraction des IDE, supporteront la montée en gamme des économies nationales et la mise à niveau des qualifications des ressources humaines. Un patrimoine qui à terme pourra diffuser ses effets bénéfiques sur l'ensemble des pays où ceux-ci sont implantés.

Le rapport propose 5 premiers exemples de pôles-hub à réaliser avant 2015.

Les pôles-réseaux sont la mise en commun des ressources et des technologies de noyaux de compétence disséminés sur les territoires. Ces pôles sont donc au cœur du développement local des territoires, sans pour autant devoir s'organiser autour d'une relation centre-périphérie qu'il serait impossible de mettre en place dans les PSM. Le rapport propose de mettre sur pied d'ici 2015 8 pôles-réseaux. On a résolument choisi de privilégier ici des activités fortement intensives en main-d'œuvre (habitat, tourisme, etc.) de façon à contribuer significativement à l'absorption des importants volumes d'entrée de jeunes dans les marchés du travail des PSM dans les années à venir. Nous l'avons bien énoncé, le changement culturel voulu afin de concrétiser cet objectif de co-développement durable passe bien sûr par les hommes qui doivent être préparés et formés, et le rapport Eco-Med avait aussi retenu la démarche suivante : « *Le volet formation : une refonte d'ensemble conçue à l'échelon des PSM.* »

Le rapport présente un modèle de formation qui repose sur une approche globale, intégrée et régionale, selon quatre principes. D'abord, le positionnement politique du plus haut niveau pour ce

dossier en créant une autorité dérogatoire sous la forme d'un « *ministre d'État du capital humain* » placé directement auprès du chef de l'État ou de gouvernement. Ensuite, la création de systèmes parallèles de formation qui seront reliés aux systèmes existants antérieurement par des passerelles. Troisième principe : la mise en place d'un système éducatif intégré à l'échelle des PSM, qui comprend des centres d'excellence sous-régionaux spécialisés et des centres de formation décentralisés dans les territoires. Enfin dernier principe, la forte implication des acteurs étrangers, particulièrement au niveau universitaire, où il est proposé d'implanter dans chaque PSM des centres d'excellence mondiaux.

Pour cela, le rapport propose une méthodologie pour la mise à niveau radicale des systèmes de formation, à travers les 3 actions suivantes : premièrement, ré-enraciner la formation des talents à haut potentiel, l'enjeu est de développer radicalement l'enseignement supérieur dans les PSM, avec l'objectif de placer, à horizon 2015, sept universités parmi les 500 premières mondiales. Deuxièmement, impliquer fortement les entreprises dans la formation professionnelle. Enfin, restructurer l'éducation de base grâce à une coopération méditerranéenne.

Ce volet traduira réellement la volonté de partage des savoirs, base d'un partenariat durable. Ses grands traits sont les suivants :

- concentrer l'essentiel de l'effort et des moyens sur le capital humain ;

- mettre en chantier au moins une université spécialisée à vocation sous-régionale pour chaque PSM capable d'intégrer le Top 500 mondial, pour ré-enraciner la formation des élites dans le nord de l'Afrique ;

- confier les différents pans de la formation professionnelle à de grands groupes industriels des PSM ou européens, pour éliminer les pénuries de personnel technique compétent ;

- investir massivement les compétences des éducateurs dans la remise à niveau des systèmes de formation de base des PSM ;

- promouvoir les pôles-hub pour faire progresser les PSM dans la chaîne de valeur, sans subir le frein des contraintes réglementaires et bureaucratiques ;

- promouvoir les pôles-réseaux pour multiplier les emplois compétitifs dans les PSM, sans supporter les contraintes d'une coordination centralisée.

Il était également proposé de :

- favoriser l'attraction du capital financier et réduire les fractures ;

- privilégier l'investissement dans les interconnexions et les intégrations nécessaires au développement des affaires et des IDE ;

-améliorer la gouvernance dans les relations réciproques nord-sud et créer un mécanisme méditerranéen efficace de solution des différends commerciaux ;

-mettre en œuvre une politique agricole commune méditerranéenne (PACM) pour résorber le déficit alimentaire et conjurer la fracture ruraux/urbains dans les PSM.

Nous pensons qu'il serait opportun d'entamer le dialogue sur ces bases et dans un cadre multilatéral du genre « 5+5 », pour ensuite l'étendre aux pays des deux rives sans exclusion.

Les résolutions du sommet tenu à Alger du 24 au 26 février 2006 rejoignent ces axes directeurs. Ainsi, il a été recommandé : une harmonisation des législations ; l'institutionnalisation d'une banque dédiée au développement des économies des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ; la création d'une agence euroméditerranéenne des investissements étrangers ; la promotion d'un groupe de travail sur la promotion de l'image des pays du Sud (notamment du risque qui est surévalué) ; la professionnalisation de la micro finance devant conduire à réserver les dons et fonds publics à la couverture du risque ; l'accompagnement des projets en association avec les organismes de micro-crédit, en impliquant la société civile ; le soutien aux PME, au micro-crédit et l'investissement dans le capital humain (promotion des compétences).

L'enjeu énergétique mondial au centre de la sécurité européenne et maghrébine

La géostratégie gazière mondiale

La synthèse réalisée à partir de plusieurs sources (AIE, GoodPlanet, Rapport de 2008 sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité, analyses de Florent Banfi sur le Livre vert de la Commission européenne sur l'énergie) sur les estimations internationales de 2009, selon les vecteurs prix/coûts, donne pour la fin des réserves les dates suivantes : pétrole en 2047, gaz en 2068/2078 (grâce au gaz non conventionnel le recul est de plusieurs décennies), et le charbon en 2140/2220 (deux hypothèses entre 130 et 200 ans), posant la problématique du recyclage du CO₂. La durée des réserves dépend certes du rythme de consommation, mais également du couple coût/prix international. Plus le prix est élevé en supposant des coûts stables, plus les réserves rentables peuvent être importantes, tout en permettant parallèlement des énergies substituables, et vice versa. Des prix bas ne favorisent pas les recherches technologiques sur les énergies alternatives (énergies renouvelables par exemple) et accélèrent l'épuisement.

Pour un pays du Maghreb comme l'Algérie, il se pose la question de sa capacité à honorer ses engagements en matière d'approvisionnement de l'Europe, d'autant plus que l'on évoque de plus en plus l'épuisement des réserves en termes de rentabilité financière. Cette analyse de l'épuisement des réserves de pétrole pour l'Algérie dans seize ans, déjà évoquée par la revue BP dans son éditorial de 2008, est développée par le directeur de la revue *Le pétrole et le gaz arabes*, Nicolas Sarkis, dans une interview du 5 février 2010 au quotidien algérien *El Khabar*. Il y explique que l'Algérie n'a pas joué la prudence dans l'exploitation de ses richesses : la dépendance aux hydrocarbures y a augmenté de 70 % dans les années 1970 à 98 % aujourd'hui. C'est une erreur que de penser gagner beaucoup d'argent en un temps réduit en épuisant les réserves, notamment dans la conjoncture actuelle, les réserves de Hassi Messaoud s'amenuisant et les nouvelles découvertes ne faisant que couvrir cette faiblesse pour un temps. Avec le maintien de sa dépendance aux hydrocarbures, l'Algérie risque de se réveiller un jour dans une situation très douloureuse, dans moins de 20 ans pour le pétrole, devenant importateur net.

Si l'Algérie est mieux dotée en gaz, représentant actuellement selon les statistiques internationales 3 % des réserves mondiales contre 1 % pour le pétrole, il y a lieu de tenir compte de la forte consommation intérieure, 85 milliards de mètres cubes gazeux d'exportation et plus de 70 milliards de mètres cubes gazeux de consommation intérieure à l'horizon 2015/2016 selon les estimations de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (Creg). Il faudra donc produire annuellement 160 milliards de mètres cubes gazeux à l'horizon 2015/2016, donnant donc moins de vingt-cinq années de réserve en cas de non découvertes substantielles. C'est dans ce cadre que l'Algérie a programmé d'importants investissements, tant à travers les canalisations (Medgaz et Galsi) que par la construction d'infrastructures pour les GNL (Skikda et Arzew), les exportations devant tourner autour de 60 % de GN et 40 % de GNL horizon 2014/2015. Pour ces investissements, au départ, il était prévu que la Sonatrach approvisionne la cote Est des Etats Unis d'Amérique.

Il est cependant nécessaire de prendre en compte que seuls les pays possédant beaucoup de réserves d'eau peuvent utiliser les nouvelles techniques, ce qui préfigure un bouleversement stratégique aux dépens des pays arides et semi arides comme l'Algérie et les pays du Moyen-Orient. Cette nouvelle donne affaiblit les capacités de négociation des pays producteurs qui ont réalisé des contrats à moyen et long terme pour le gaz conventionnel. La place de la Sonatrach dans le nouvel échiquier mondial, tant pour les canalisations (gaz naturel GN) que pour le gaz naturel liquéfié (GNL) est remise en cause par de nombreux facteurs : entrée croissante dans le marché du gaz de nombreux pays en Afrique et en Amérique latine, accords récents entre le géant russe Gazprom et l'Espagne, nombreux projets de canalisation à travers le monde. La question est

surtout celle de la rentabilité financière pour l'Algérie de la construction de deux infrastructures pour le GNL et des méthaniers, sans compter celles existantes qui nécessitent un renouvellement pour asseoir leurs rentabilités financières, sachant que l'amortissement de l'investissement dans une conjoncture normale est de 10 ans minimum. Avec le prix actuel du gaz et certaines prévisions entre 2010/2015, il sera impossible de rentabiliser ces installations de GNL dans des délais raisonnables. Qu'en sera-t-il du projet gazoduc Trans-Saharan Gas Pipeline (TSGP), devant relier le Nigeria à l'Europe, via l'Algérie, d'une longueur de 4128 km, dont 1037 km en territoire nigérian, 841 km au Niger et 2.310 km en Algérie, d'une capacité de 20 à 30 milliards m³/an, et destiné en majorité au marché européen ? Selon l'étude de faisabilité, le projet pour se matérialiser coûtera plus de 13 milliards de dollars contre une prévision de départ de 7 milliards de dollars, sous réserve de la résolution de certains conflits frontaliers, et devrait permettre à l'Algérie de concurrencer Gazprom et la Norvège.

Ainsi se pose la question de la rentabilité des installations algériennes mais également de celles de la Russie, de certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient approvisionnant l'Europe, tant en gaz naturel qu'en gaz naturel liquéfié. La situation géostratégique influence le prix de cession du gaz, tenant compte bien entendu des fluctuations du dollar monnaie de référence.

La coopération énergétique entre les deux rives : pour un nouveau modèle de consommation énergétique

Face à cette situation, le Livre vert de la Commission européenne sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique a dressé un portrait sombre de la situation énergétique de l'UE, et selon ce rapport, les aspects extérieurs de la politique énergétique doivent relever de la compétence des ministères des Affaires étrangères des Etats membres et restent une question de souveraineté nationale. Environ deux tiers du gaz naturel consommé dans l'Union européenne sont importés, et les besoins ne cessent de croître. Inquiète de l'instabilité des prix et de sa dépendance vis-à-vis de la Russie, son premier fournisseur, l'Europe veut diversifier et sécuriser ses approvisionnements gaziers.

Selon la CEE, « *un marché unique européen de l'électricité et du gaz véritablement concurrentiel se traduirait par une baisse des prix, une amélioration de la sécurité d'approvisionnement et un renforcement de la compétitivité. Il aurait également un effet bénéfique sur l'environnement, les tarifs réglementés de l'énergie (fixés par les pouvoirs publics) étant trop bas et décourageant l'arrivée de nouveaux concurrents* » (Mathias Remond). D'après l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat), le taux de dépendance énergétique de l'Union est passé de 45 % en 1997 à 54 % en 2007, la production européenne d'énergie ayant reculé de 9 % depuis 1997. Alors que la consommation totale d'énergie

primaire n'a cessé de croître entre 1996/2007, les importations nettes ont augmenté de 29 %, en raison d'une moindre production de l'énergie fossile. Première énergie primaire consommée dans les années 1960, le charbon ne se classe plus aujourd'hui qu'au troisième rang, derrière le pétrole et le gaz naturel.

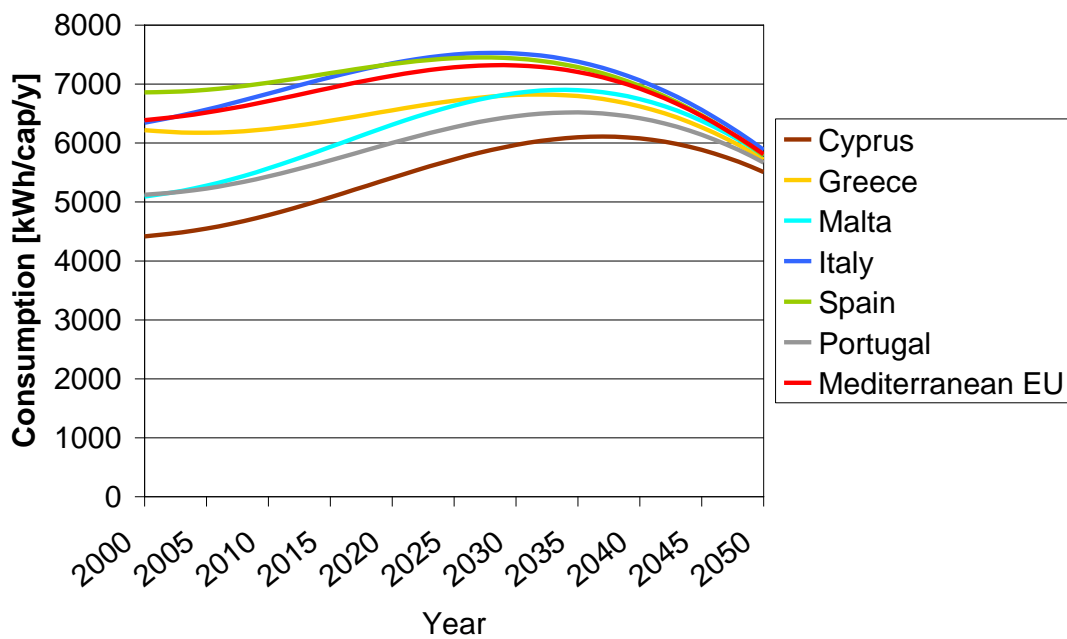
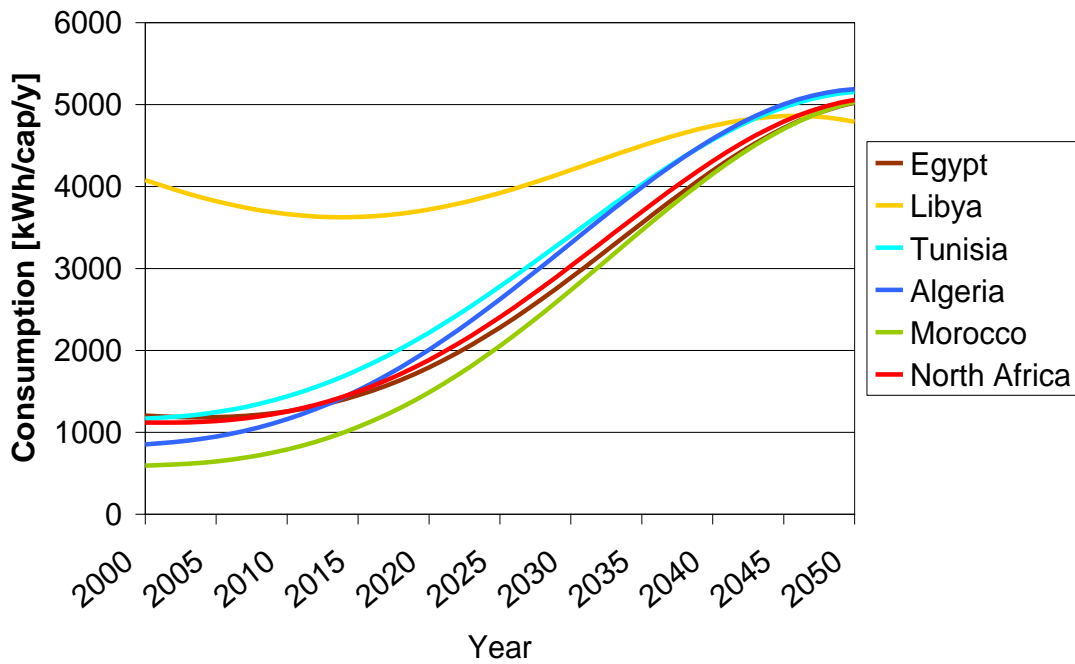
L'engouement pour le gaz tient en partie à son utilisation pour produire de l'électricité. Alors que la part du nucléaire dans la production électrique européenne stagne depuis les années 1990 et que celle du pétrole et du charbon ne cesse de décroître, la part du gaz a triplé en quinze ans entre 1990 et 2007. En construisant de nombreuses centrales à cycle combiné au gaz, les électriciens européens se retrouvent dépendants des importations et des variations de prix. Comme avec le pétrole, le choix du gaz naturel dans la production d'électricité pose le problème de la sécurité d'approvisionnement de l'Union, donc de sa vulnérabilité vis-à-vis des pays exportateurs. De son point de vue, la situation est simple : 83,4 % du gaz qu'elle importe provient de seulement trois pays, la Russie, l'Algérie et la Norvège, et transite essentiellement par gazoduc. Pour mieux se prémunir contre les incertitudes économiques et géopolitiques, les pays importateurs cherchent donc logiquement à diversifier leurs sources géographiques d'approvisionnement en recourant à un nouveau mode de transport, le méthanier. Si aucune mesure n'est prise, la dépendance énergétique de l'UE passera de 50 % en 2000 à 70 % en 2030. La situation particulière pour les principaux carburants fossiles se présente comme suit :

Pétrole : 45 % des importations de pétrole de l'UE proviennent du Moyen-Orient ; d'ici 2030, 90 % de la consommation en pétrole de l'UE sera couverte par des importations.

Gaz : 40 % des importations en gaz de l'UE proviennent de Russie (30 % d'Algérie, 25 % de Norvège) ; D'ici 2030, plus de 60 % des importations en gaz de l'UE devraient provenir de Russie, et la dépendance énergétique totale de l'UE devrait atteindre 80 %.

Charbon : D'ici 2030, 66 % des besoins européens devraient être couverts par des importations.

Dans ce contexte, comment combler ce déficit croissant, certes pour l'Europe, mais également pour les pays maghrébins (Mauritanie, Tunisie et Maroc), qui ne sont pas dotés de cette ressource ? Les graphiques suivants sont le produit d'une synthèse de l'ouvrage collectif que j'ai coordonné : *Le secteur Energie en Algérie face aux mutations mondiales*, Dar El Gharb, 2005 (voir section « Les perspectives des énergies renouvelables au sein de l'économie mondiale, p.155-195).



L'Europe doit importer 15 % de son électricité à partir du solaire en 2029. Les 3 pays maghrébins intégrés au réseau électrique européen peuvent offrir des solutions économiquement et techniquement viables. La volonté d'un développement durable partagé avec la création de plus de 200 000 emplois répartis entre les 2 rives peut se concrétiser sur le projet d'export de 20 à 24 GW. Ce qui correspond à 50 milliards m³/an de gaz naturel. Alors que le projet

Sunstream semble davantage combler les attentes des pays du Nord, le programme WALL semble davantage correspondre à celles du Sud, avec son premier projet, que nous avons appelé New Numedia.

Le Projet SUNSTREAM

Le projet Sunstream sera constitué d'une production électrique de 20 à 24 GW, comme celle prévue par l'initiative DESERTEC, qui correspond en fait au déficit attendu à l'horizon 2030. Les graphiques et tableaux qui suivent sont ainsi tirés des résultats d'un travail réalisé par un groupe d'experts allemands et de pays arabes du MENA, dont MED-CSP et TRANS-CSP, dans le cadre de ce projet final DESERTEC. Cependant, les changements culturels attendus après Copenhague risquent de butter contre les contraintes résultant de la crise mondiale.

Ceci va induire les coûts de production comme suit, d'après l'évaluation de l'Agence Spatiale Allemande (DLR)

Prix électricité Cts€/kwh	2007	2010	2020
<i>Cycle combiné En Europe</i>	6-7	9-10	15
<i>Solaire thermique</i>	27 (19)	20	15
<i>Photovoltaïque</i>	35	27	20
<i>Nucléaire</i>	6-7,5	9	13

Le coût de l'électricité solaire devrait évoluer en faveur du solaire thermique sous l'effet du développement de la technologie et du surenrichissement du prix du gaz. Il faut ajouter à cet avantage du solaire le fait que le surcoût n'est dû qu'à l'investissement. Nous pouvons aisément penser que les charges variables ne subiront que l'impact de l'inflation, ce qui n'est pas le cas du gaz des cycles combinés. Nous pouvons donc prévoir que les centrales solaires auront l'avantage de prix relativement fixes sur 25 ans. Elles offrent aussi l'avantage de ne pas être affectées par le facteur d'intermittence comme l'éolien ou les autres énergies renouvelables.

	Unit Capacity	Capacity Factor**	Potential*** (TWh/y)	Comment
Wind Power	1 kW -5 MW	15 - 50 %	1950	fluctuating, supply defined by resource
Photovoltaic	1W -5 MW	5 - 25 %	325	fluctuating, supply defined by resource
Concentrating Solar Thermal Power (CSP)	10 kW -200 MW	20 - 90 %	630,000	fluctuations are compensated by thermal storage and (bio)fuel, power on demand
Gas Turbine	0.5 MW -100 MW	10 - 90 %	n.a.	power on demand
Steam Cycle	5 MW -100 MW	40 - 90 %	n.a.	power on demand
Nuclear	>1000 MW	90%	n.a.	base-load power

Le solaire thermique hybride permettra de régler le problème de l'intermittence et ainsi d'éviter aux compagnies sur le réseau de constituer des réserves pour faire face à cette intermittence. La sécurisation de la production a été cernée dans tous ses détails. Selon l'*Oil and Gas Journal* (27 octobre 2010), Hassi R'Mel est le plus grand champ gazier algérien. L'objectif est de proposer de faire de Hassi R'Mel un Hub gazier et un Hub électrique pour toute l'Europe. Nous aurons à décentraliser la production afin de sécuriser l'approvisionnement gazier. Il s'agira ainsi de réaliser le réseau de collecte pour le ramener à Hassi R'Mel, qui offre les meilleures conditions de sécurisation. Il sera en courant continu HVDC, et transporté par des câbles de 6000MW pour réduire les coûts.

Hassi R'Mel sera raccordé à la côte Algérienne par un réseau similaire HVDC de 6000 MW :

- les voies sous-marines prendront le relais vers l'Espagne et l'Italie ;

- le réseau HVDC permettra de réduire les pertes, elles sont estimées au maximum à 10 % ;

- le coût de transport serait de 4cts/Euro/KWh maximum.

Il faut cependant satisfaire les attentes des pays producteurs, et en ce sens, le réseau HVDC permettra de réduire les pertes, elles sont estimées au maximum à 10%.

Le Projet Greenstream

C'est la partie européenne du Sunstream, qui tente d'apporter des réponses à diverses problématiques. La première est certainement la livraison à l'ensemble du marché européen d'une énergie propre, durable, fiable et compétitive. La seconde est la sécurisation du réseau de transport électrique européen par une ligne qui ne peut être synchronisée avec le réseau existant, donc sans effet perturbateur pouvant créer un *black-out*. En effet, la ligne HVDC ne va que dans un seul sens : Sud-Nord.



Le tracé des réseaux électriques sur cette carte tirée de Google Earth a été actualisé grâce à l'aide de Tewfik Hasni, ancien directeur général de l'entreprise algérienne chargée des énergies renouvelables. Le réseau électrique proposé doit ainsi partir des sites optimaux de production, et répondre aux critères de sécurité, de fiabilité et de coût.

Il ne nécessitera pas la mise à disposition de voies de passage puisqu'il sera sous-marin, faisant ainsi une économie de coût d'acquisition de terrain, et surtout un délai de mise en œuvre très court.

Ce réseau peut être celui que se propose de développer l'initiative Transgreen, renommée Medgreen. L'intégration des réseaux électriques des 3 pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie), telle qu'arrêtée par les accords des 5+5, devrait être le processus d'intégration énergétique le plus adéquat. Il reste cependant à assurer une cohérence qui manque actuellement autant du côté de l'UE que des pays maghrébins. Nous ne pouvons nous satisfaire

d'intentions. Le marché européen doit être ouvert à l'électricité du Maghreb. Il faut pour cela lever plusieurs contraintes :

-les interconnexions ne sont pas totalement utilisées malgré un différentiel de prix persistant ;

-les échanges se font généralement à contre sens de l'optimisation économique : ils vont des marchés à prix élevés vers les marchés à plus bas prix ;

-le système de transmission est loin d'optimiser les capacités de production.

Le principal défi à relever sera d'augmenter les investissements dans les interconnexions. En effet, les facteurs suivants compromettent l'exploitation des capacités de production existantes : la part des capacités de production intermittentes comme l'éolien nécessite des capacités de réserves supplémentaires, et les infrastructures existantes vieillissent et deviennent moins fiables.

Le problème majeur demeure celui du nombre d'acteurs, qui est pour la majorité des cas au nombre de trois. Les entités en charge de la régulation sont différentes selon qu'il s'agit de la production, du transport ou de la commercialisation.

Enfin, les nouvelles capacités de production (apport des énergies renouvelables) ont déplacé le centre de gravité traditionnel de production d'électricité composé de centrales thermiques et nucléaires. Ceci a entraîné une congestion du système de transmission existant. La décentralisation du pouvoir de décision complique la situation lorsqu'il faut par exemple décider des investissements dans les infrastructures. Ceci doit faire l'objet de discussions au niveau de la Commission européenne (secteur énergie). Il est temps de traduire dans les faits la volonté de dialoguer avec le Sud. Il faut pour cela associer les pays du Maghreb à ce genre de discussions à Bruxelles et arrêter de les ignorer. Le projet Sunstream n'a couvert dans sa description que la partie algérienne, il est évident qu'il intégrera l'éolien marocain ainsi que le solaire, de même pour la Tunisie. Il sera étendu plus tard aux autres pays maghrébins, une fois leur réseau électrique intégré et les interconnexions en place.

Coopération Europe/Maghreb, ou la problématique de la sécurité en Méditerranée

La crise mondiale actuelle devrait conduire à de profondes reconfigurations socio-économiques, technologiques mais également sécuritaires. En effet, privilégiant en premier lieu leurs intérêts stratégiques, parti prenant au dialogue méditerranéen (DM), l'Europe et le Maghreb se doivent d'agir en fonction d'un certain nombre de principes et à partir d'une volonté avérée de contribuer à la promotion

de la sécurité et de stabilité dans la région, que ce soit dans le cadre d'une coopération avec l'OTAN, ou avec les structures de défense de l'Union Européenne. La fin de la guerre froide, marquée par l'effondrement du bloc soviétique et les attentats survenus aux États-Unis le 11 septembre 2001, représente un tournant capital dans l'histoire contemporaine. Le premier événement marque la fin d'un monde né un demi-siècle plus tôt et la dislocation d'une architecture internationale qui s'est traduite des décennies durant par les divisions, les déchirements et les guerres que nous connaissons. Aujourd'hui, les menaces sur la sécurité ont pour nom « terrorisme », « prolifération des armes de destruction massive », « crises régionales » et « délitement » de certains Etats. Or les défis collectifs, anciens ou nouveaux, sont une autre source de menace : ils concernent les ressources hydriques, la pauvreté, les épidémies, l'environnement. Ils sont d'ordre local, régional et global. Entre l'Amérique et l'Europe, entre une stratégie globale et hégémonique et une stratégie à vocation globale qui se construit laborieusement, quelle attitude adopter et quels choix le Maghreb doit-il faire ? Interpellé et sollicité, il s'interroge légitimement sur le rôle, la place ou l'intérêt que telle option ou tel cadre lui réserve ou lui offre, qu'il s'agisse du dialogue méditerranéen de l'OTAN ou du partenariat euroméditerranéen, dans sa dimension tant économique que sécuritaire. L'adaptation étant la clef de la survie et le pragmatisme un outil éminemment moderne de gestion des relations avec autrui, le Maghreb doit faire en sorte que raison et intérêt commandent son action.

Le renforcement du dialogue méditerranéen en matière de défense et de sécurité à travers l'OTAN

Sept pays appartenant à la région méditerranéenne sont aujourd'hui des partenaires de l'OTAN, dans le cadre de son dialogue méditerranéen. Ces pays, qui entretiennent des relations de nature différente avec l'Otan et les États-Unis sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Ce partenariat avec l'Otan, et à travers lui les États-Unis, s'inscrit dans une stratégie de multiplication et de diversification des partenariats, qui touchent plusieurs régions : les anciennes républiques soviétiques, le Caucase, l'Asie centrale, la Russie, la Chine, etc. Toutefois, du fait de l'intégration à l'Otan, qui a concerné en novembre 2002 sept pays de l'ex-bloc soviétique, le texte signé à Paris le 19 novembre 1990 entre l'Alliance Atlantique et le Pacte de Varsovie est devenu caduc. Dès lors, le dialogue méditerranéen de l'Otan est l'objet de toutes les attentions de la part de cette organisation qui a décidé de le transformer en partenariat stratégique. La région du Maghreb, et la Méditerranée d'une manière générale, représentent pour l'Otan son flanc sud tout en étant le passage obligé vers le Moyen-Orient, région qui recèle de fabuleuses richesses pétrolières, et représente donc un allié stratégique de tout premier plan pour les États-Unis.

L'intérêt que portent ces derniers à la Méditerranée occidentale n'est pas nouveau. Dans cette perspective, tant le projet du grand Moyen-Orient, que le "projet américain Eizenstat" visent à passer avec les pays arabes des accords de libre-échange. La sous région du Maghreb fait l'objet de négociations pour en faire de même, le contrôle de l'énergie au niveau mondial étant au cœur de la géostratégie américaine (et d'ailleurs chinoise et européenne), puisqu'elle sous-tend toute la stratégie militaire. Concernant strictement le volet de défense et de sécurité, c'est dans ce contexte qu'est lancé, dès 1995, le dialogue méditerranéen de l'Otan. Pour rappel, on notera qu'en juillet 1997, le sommet de Madrid, réunissant des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Otan, a créé le Groupe de coopération méditerranéenne, placé sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord. À partir de cette date, les pays de l'Otan et leurs partenaires méditerranéens se réunissent de manière régulière « à 19+1 ou 19+7 ».

Le Conseil de l'Atlantique Nord prend donc des mesures pour renforcer les « dimensions politiques et pratiques » du dialogue méditerranéen, mesures qui ont été entérinées par le sommet de Washington (avril 1999) des chefs d'État et de gouvernement. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, le Conseil a pris d'autres mesures destinées à renforcer ce dialogue, en janvier et juin 2002.

Parmi ces mesures, citons l'organisation de consultations entre l'Otan et ses partenaires méditerranéens sur la question du terrorisme. Lors de la réunion de Reykjavik, tenue en mai 2002, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Otan ont décidé de renforcer les dimensions politiques et pratiques du dialogue méditerranéen, notamment en menant des consultations avec les partenaires méditerranéens sur des questions de sécurité d'intérêt commun, y compris en rapport avec le terrorisme. Mais c'est surtout le sommet de l'Otan qui s'est tenu le 29 juin 2004 à Istanbul, mettant l'accent concrètement sur l'urgence de l'approfondissement, qui a ouvert le dialogue méditerranéen de l'Otan en le transformant en véritable partenariat. Le document officiel publié par l'Otan, et intitulé « *Renforcement du dialogue méditerranéen, avec établissement d'un inventaire des domaines de coopération possibles* », résume ainsi cet aspect du renforcement du dialogue méditerranéen : « *Le but recherché serait d'établir entre l'Otan et les pays du dialogue méditerranéen des relations à long terme axées sur ce processus en fonction des intérêts mutuels de sécurité, ainsi que de permettre à l'Otan de contribuer de façon significative à promouvoir le dialogue et la coopération dans la région méditerranéenne.* »

À cet effet, l'intensification des relations politiques peut se faire selon plusieurs formules, notamment les réunions à 19+1 et à 19+7. Nous avons une autre formule, émanant du Conseil de l'Atlantique Nord : les réunions au niveau des ambassadeurs des pays de l'Otan et du dialogue méditerranéen (NAC+1 et NAC+7), qui se tiennent depuis octobre 2001. Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et le Partenariat pour la paix (PPP) sont les deux

cadres qui ont été institués. Il est prévu d'explorer les possibilités d'associer les pays du dialogue méditerranéen, au cas par cas, à des activités du CPEA et du PPP spécialement choisies, et d'encourager les partenaires méditerranéens à participer de façon plus large aux activités auxquelles la coopération leur permet déjà d'accéder. Deux initiatives internationales peuvent être citées : le processus de Barcelone de l'Union européenne et le dialogue méditerranéen de l'OSCE.

Ensuite, l'accent est mis sur la mise à profit de l'expérience acquise dans le cadre du partenariat pour la paix (PPP), avec notamment l'ouverture d'activités supplémentaires aux pays du dialogue méditerranéen et/ou l'adaptation d'activités PPP à leurs besoins spécifiques, le document insistant à ce niveau sur la nécessaire consultation préalable des pays du dialogue méditerranéen. Le cadre défini au sommet de l'Otan pour promouvoir le dialogue méditerranéen au rang de « véritable partenariat » ambitionne de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région méditerranéenne par le truchement d'actions, qui se veulent complémentaires avec d'autres actions internationales :

- renforcement de la dimension politique du dialogue méditerranéen avec l'Otan ;
- appui au processus de réformes de la défense ;
- coopération dans le domaine de la sécurité des frontières ;
- réalisation de l'interopérabilité ;
- contribution à la lutte contre le terrorisme.

Mais face à l'Otan, existe une volonté politique de l'Union Européenne d'avoir une stratégie de défense et de sécurité. Celle-ci, même si elle reste embryonnaire, concerne le Maghreb, et doit donc être examinée.

Les politiques de défense et de sécurité

La fin de la guerre froide, les vellétés d'émancipation de l'Europe de la tutelle américaine et la volonté de construire avec les pays de la région des relations économiques privilégiées accroît de manière significative l'intérêt pour une politique de défense et de sécurité. Qu'il s'agisse en effet de crises régionales, de scissions d'États, de prolifération d'armes de destruction massive ou de conflits internes, l'Otan est perçu par les Européens comme une organisation incapable de réagir à ces nouveaux types de menace. C'est pourquoi va revenir à la surface le vieux rêve d'Europe de la défense que caressaient un certain nombre de pays du vieux continent. C'est dans ce contexte qu'émerge à nouveau le rêve ancien d'une Europe de la défense, ainsi que la recherche d'une alternative à l'OTAN et à l'UEO.

Il convient également d'ajouter que la traduction en termes concrets de la subordination juridique de l'UEO à l'Union européenne a rencontré des difficultés laissant présager un avenir incertain pour l'UEO en tant que « *bras armé de l'Union* » : la non-appartenance à l'Union européenne de pays classés comme "membres associés" et l'attachement à l'Otan ou la neutralité de pays observateurs en sont quelques exemples représentatifs. Par ailleurs, l'UEO est non seulement absente du théâtre européen mais elle connaît un phénomène d'« *otanisation* » qui rend difficile son autonomie et son usage en tant qu'instrument au service d'une politique européenne de sécurité et de défense autonome. Ces attermoissements se retrouvent dans le traité de Maastricht qui jette, de manière timide, les bases de ce que certains Européens souhaitent être une politique commune de sécurité et de défense.

Les divergences ne vont pas manquer entre les trois principales puissances européennes, en l'occurrence la France et l'Allemagne d'un côté et le Royaume-Uni de l'autre. Ces divergences vont se retrouver dans le texte du traité qui stipule, d'un côté que « *la politique étrangère et de sécurité inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune* » ; de l'autre que « *la politique de l'Union au sens du présent article n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains Etats membres du traité de l'Atlantique Nord.* »

Dans ce contexte, il est nécessaire de se demander quel cadre tracer pour un partenariat euroméditerranéen en matière de défense et de sécurité, d'autant plus que les résultats du partenariat issu du processus de Barcelone sont mitigés. Des tentatives sont faites aujourd'hui pour redynamiser le dialogue euroméditerranéen, par le biais de deux initiatives : d'une part, la politique européenne de voisinage ; d'autre part, le partenariat stratégique entre l'Union européenne d'un côté et la Méditerranée et le Moyen-Orient de l'autre.

La stratégie de l'Union pour la Méditerranée a le même objectif stratégique de relance du partenariat méditerranéen, sous-tendant une zone tampon de prospérité Europe-Afrique via la Méditerranée pour freiner l'émigration massive de l'Afrique subsaharienne, avec comme pilier l'Union du Maghreb. D'une manière générale, sur le plan militaire et géo-stratégique, c'est à travers les activités du groupe dit « 5+5 » que peut être appréciée aujourd'hui la réalité d'une telle évolution. C'est que la lecture que font les Européens des menaces et défis auxquels le monde et notre région sont confrontés repose essentiellement sur la nécessité de développer ensemble une stratégie de riposte collective et efficace concernant notamment le terrorisme international, le trafic des êtres humains et la criminalité organisée à travers la drogue et le blanchissement d'argent. Par ailleurs, selon la Commission de Bruxelles et le Parlement européen, il serait nécessaire de rap-

procher les Européens et leurs voisins immédiats, de consolider l'union entre l'Europe et le Maghreb, et plus généralement entre l'Europe et la zone méditerranéenne.

Pour le cas du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie qui ont signé un accord de libre-échange avec l'Europe en matière de défense et de sécurité, des consultations relatives à la mise en place d'un dialogue entre le Maghreb et l'Union européenne ont déjà eu lieu sous forme de consultation informelle et de réunions formelles. Mais il serait souhaitable d'apporter des clarifications sur deux questions jugées fondamentales : d'une part la valeur ajoutée de cette offre de dialogue par rapport au dialogue méditerranéen de l'Otan ; d'autre part, la coopération en matière de lutte contre le terrorisme entre le Maghreb et l'UE dans le cadre de la PESD.

Des stratégies d'adaptation aux nouveaux enjeux sont nécessaires. Elles mettent déjà en compétition des acteurs de dimensions et de puissances différentes et inégales. Mais face aux menaces et aux défis communs, les stratégies de riposte doivent être collectives. Cependant, dès lors qu'elles émanent d'acteurs majeurs et de premier plan, elles s'inscrivent dans une perspective globale et ne cachent parfois que peu des velléités hégémoniques. Le Maghreb, inclut dans une sous-région qui cherche à se construire et qui fait face à des reconstructions géopolitiques majeures, est appelé à se déterminer par rapport à des questions cruciales et à relever des défis qui dépassent en importance et en ampleur les défis qu'il a eu à relever jusqu'à présent.

Le volet sécuritaire a été au centre des préoccupations au point d'en devenir le seul centre d'intérêt dans l'ensemble des initiatives menées pour développer le partenariat euroméditerranéen. Il a souvent dépassé les pays riverains de la Méditerranée : nous avons vu par exemple comment les États-Unis se sont impliqués en Méditerranée. AQMI est devenu l'épouvantail prétexte à toutes les ingérences dans une région qui présente beaucoup de similitudes avec l'Afghanistan, où la situation est tout aussi conflictuelle. Le Sahel sera la route des principaux gazoducs venant d'Afrique. C'est aussi la région qui recèle de gros gisements d'uranium. Les monopoles de la Chine sur les métaux rares et celui de la Russie sur le gaz expliquent peut-être l'importance de cette région, mais le potentiel solaire de la région suscite un intérêt qui ne devra pas être négligé à l'avenir. Il faut rappeler que sous la présidence de Bush aux États-Unis, certains membres de l'administration avaient recommandé de déclarer le Sahara patrimoine mondial pour le potentiel thermique qu'il représente et qui était inexploité. Le Sahel recèle certainement d'autres ressources naturelles qui intéressent beaucoup de pays, tels que le gaz naturel ou les gaz non-conventionnels. La sécurité régionale doit être prise en charge comme un combat antiterroriste, et la coopération avec les pays de la région est indispensable. L'alibi de la corruption des gouvernants des pays du Sahel ne devrait plus tenir si le processus d'instauration d'une bonne gouvernance se prolonge au Sahel. Cela devient incontournable dans

la mesure où le processus engagé au Nord perdra de son efficacité dans la recherche d'une stabilité de la Méditerranée.

Réviser les relations entre l'Europe et le Maghreb en tenant compte des anthropologies culturelles et des aspirations des sociétés

Moraliser les relations internationales et lutter contre la corruption

Une étude de la Global Financial Integrity (GFI) de mars 2010 a classé l'Algérie au troisième rang des pays ayant un haut débit de sorties financières illicites. La sortie de fonds illicites vers des paradis fiscaux, territoires à secret bancaire, sociétés déguisées, comptes anonymes et fondations fictives, épuise les réserves en devises, accroît l'inflation, réduit les rentrées fiscales, annule l'investissement, et compromet le libre-échange. Le combat contre la corruption ne doit pas se limiter à la promulgation de lois – vision administrative du passé peu efficace ; il doit mettre en place de nouveaux mécanismes de régulation, tant au niveau des entreprises qu'au niveau central et local, et créer des réseaux d'information fiables et transparents, connectant les entreprises, la douane, la fiscalité et les banques.

Cependant, face aux pays corrompus, il y a les pays corrupteurs. Transparency International a publié le 26 octobre 2010 son Indice de Perception de la Corruption (IPC), un classement évaluant 178 pays en fonction de la perception du niveau de corruption affectant leur administration publique et la classe politique (extraits et synthèses du document intégral disponibles sur le site internet de Transparency International). L'enquête réalisée montre que le versement de pots-de-vin à l'étranger demeure une pratique extrêmement répandue et que plusieurs entreprises des grands pays exportateurs continuent de recourir à la corruption pour décrocher des marchés à l'étranger.

Selon ce rapport, la corruption est un fléau qui n'épargne aucun pays sur la planète. Elle revêt cependant, en fonction des continents et des cultures, des formes très différentes. En Europe, en Amérique du Nord, ou plus largement dans les pays industrialisés, la corruption à grande échelle est surtout l'apanage d'une catégorie de la population appelée les « *cols blancs* », spécialistes en montage

financiers et familiers des paradis fiscaux, financiers, bancaires ou judiciaires.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) indique dans son rapport 2009 que « *la corruption constitue la principale menace qui plane sur la bonne gouvernance, le développement économique durable, le processus démocratique et la loyauté des pratiques commerciales, certaines multinationales possédant des filiales dans les paradis fiscaux.* » Aussi, la lutte contre la mauvaise gestion et la corruption implique avant tout une moralisation de la pratique des structures de l'État au plus haut niveau.

Classement 2010 Rang par Pays (Score sur 10)

1. Danemark – : 9.3
4. Suède – Finlande : 9.2
6. Canada : 8.9
8. Suisse : 8.7
10. Norvège : 8.6
11. Luxembourg : 8.5
14. Irlande : 8.0
15. Autriche – Allemagne : 7.9
17. Japon : 7.8
20. Royaume-Uni : 7.6
22. Belgique – États-Unis : 7.1
25. France : 6.8
32. Portugal : 6.0
37. Malte : 5.6
41. Pologne : 5.3
50. Hongrie – : 4.7
53. République Tchèque : 4.6
- 66– Tunisie : 4.3
67. Italie : 3.9
78. Chine – : 3.5
85. Maroc : 3.4
98. Égypte –3.1
- 105.– Algérie : 2.9
143. Mauritanie 2.3
- 146.– Libye : 2.2
- 154.– Russie –2.1
- 178 .Somalie : 1.1

Source- synthèse réalisée à partir du rapport de Transparency 2010

Intégrer les anthropologies européenne et maghrébine par le dialogue des cultures

Jean-Claude Trichet, président de la BCE s'adressant au *Center for Financial Studies* (Francfort, 16 mars 2009), a présenté ainsi l'identité et la diversité culturelles de l'Europe, en référence à trois auteurs :

-celle de l'écrivain français Valéry qui définit l'identité culturelle de l'Europe comme étant une formidable expansion de la fusion,

réalisée sous l'empire romain, de la pensée grecque, du droit romain et de la Bible, qui a donné naissance aux trois religions monothéistes ;

-celle du philosophe allemand Husserl qui, dans sa conférence prononcée à Vienne en mai 1935, déclarait : « *La crise d'existence de l'Europe n'a que deux issues : ou bien l'Europe disparaîtra en se rendant toujours plus étrangère à sa propre signification rationnelle qui est son sens vital, et sombrera dans la haine de l'esprit et dans la barbarie ; ou bien l'Europe renaîtra de l'esprit de la philosophie, grâce à un héroïsme de la raison (...)* » ;

-celle de l'écrivain néerlandais Cees Nootboom pour qui, « *si je suis Européen – et j'espère à la longue commencer à y arriver, au bout de près de soixante ans d'un travail acharné – cela signifie sans doute que la pluriculturalité européenne influence profondément mon identité.* » (« *De ontvoering van Europa* » ou « *L'enlèvement d'Europe* »).

Pour le Maghreb, les tensions sociales correspondent à des réalités bien plus préoccupantes que celles auxquelles renvoient les seules statistiques officielles, souvent manipulées à la baisse. Ces dernières concernent en priorité des populations jeunes, relativement bien formées et exprimant de pressantes et légitimes attentes en termes de projets professionnels. À cet égard, l'ensemble des phénomènes liés à la forte volonté d'émigration clandestine vers l'Europe est significatif. Ces jeunes sont sociologiquement modernes et ils s'opposent à des régimes usés, vieillissants, qui se sont personnalisés et qui refusent d'évoluer. C'est la génération « ras-le-bol », qui coïncide avec la fin des grandes idéologies : islamisme, nationalisme, socialisme arabe. De plus, les sociétés maghrébines, caractérisées par l'absence d'intermédiation entre Etats et sociétés, sont entrées en crise sous le double effet de la chute de l'empire soviétique et de la mondialisation, qui redéfinissent, sous contraintes, les rapports internes entre Etats et « *sociétés civiles* », entre pouvoirs et institutions. Dans ce contexte, il faut éviter d'occidentaliser le concept de société civile et de l'appliquer mécaniquement aux sociétés africaines et maghrébines ; il faut tenir compte des anthropologies culturelles si l'on veut tisser une véritable coopération partagée entre l'Europe et le Maghreb.

Outre par la dominance de la sphère informelle analysée précédemment, la société maghrébine est caractérisée par des tribus ou ethnies au niveau des différentes sphères du pouvoir politique et économique. Aussi, il faut éviter les définitions universelles de bonne gouvernance des institutions internationales, et tenir compte de l'anthropologie des sociétés si l'on veut se garder des erreurs d'appréciation qui peuvent se répercuter négativement tant sur les relations économiques que politiques. L'Europe, dans le cadre d'une refonte des relations internationales, doit prendre en compte ces dimensions des sociétés maghrébines ainsi que les perspectives et contraintes que cela génère, afin de ne pas occulter les équipements

anthropologiques (identitaires) qui ont façonné les espaces. Bien que la structure sociale dans les grandes agglomérations maghrébines soit très hétéroclite, tant dans les ceintures rurales qu'à l'intérieur, nous relevons des « plaques ethniques » assez puissantes. Dans ces petits îlots, nous trouvons souvent des leaders d'opinion discrets mais très efficaces, qui sont très respectés et interviennent volontairement dans la gestion de la vie communautaire. Cette entreprise de gestion locale sur la base de la discipline des parentés est plus marquée dans les noyaux ruraux qui entourent ces villes. Ce comportement, et l'arbre généalogique tribal, jouent souvent un rôle déterminant dans le partage des portefeuilles ministériels, des différents postes sensibles au niveau de l'État, ou dans la plupart des partis politiques. Dès lors, la question centrale qui se pose est la suivante : vers quelle mécanique politique se penchera la refondation politique, économique et sociale en cours au Maghreb ? En réalité, il n'y a pas d'État national standard n'ayant pour l'instant que les équipements anthropologiques intrinsèques qui modèlent le système politique. Ainsi, le concept de gouvernance pour une coopération fructueuse des deux rives de la Méditerranée doit être repensé. Au cœur des crises qui traversent et agitent tant l'Europe que le Maghreb, la gouvernance et le modèle étatique (référents doctrinaux et de hiérarchisation des pouvoirs) sont au cœur des débats et constituent un enjeu majeur pour les ruptures annoncées par les uns et attendues par les autres. Comment ne pas souligner que la bonne gouvernance a toujours marqué la mentalité des communautés et structuré leur identité ? La bonne gouvernance est une condition essentielle à l'instauration d'un État de droit qui, à la lumière des expériences historiques, ne saurait s'assimiler à la démocratie qu'en tenant compte des facteurs anthropologiques propres à chaque société. Amartya Sen l'a clairement démontré dans *Rationalité et liberté en économie* (2005). La bonne gouvernance reste cette capacité intrinsèque que possède une société à produire la politique et à faire ressortir à chaque fois la force de l'arbitrage pour piloter les clivages et contenir les contradictions. Les quarante dernières années qui ont marqué la vie politique et économique des relations entre l'Europe et le Maghreb nous réconfortent aujourd'hui dans notre conviction que le développement n'est pas une affaire industrielle ou monétaire, mais une question de bonne gouvernance et de moralité des institutions.. La bonne gouvernance se vérifie dans la vision et les convictions des vrais acteurs et leurs capacités réelles à entreprendre les actions appropriées, pour engager la société dans la voie de l'efficacité et de la modernité.

Faire du bassin méditerranéen un lac de paix et de prospérité partagée en incluant le volet démocratique

L'UPM pourrait être un cadre catalyseur, mais ce faire, elle doit s'inscrire dans le cadre d'une reconfiguration des relations économiques internationales, comme en témoigne la crise d'octobre 2008. Dans ce cadre, il est nécessaire de tenir compte de la situation actuelle qui prévaut dans la région du Proche et Moyen-Orient notamment les demandes de plus de libertés et de démocratie. Pour la concrétisation des objectifs stratégiques de cette union, cinq conditions fondamentales doivent être réalisées afin de faire du bassin méditerranéen un havre de paix et de prospérité partagée, duquel seront bannis l'extrémisme, le terrorisme et la haine.

La première condition est que l'Europe abandonne sa vision purement commerciale, loin des intérêts mercantiles étroits, pour favoriser l'approfondissement de l'État de droit, la démocratisation et des réformes structurelles allant vers l'économie de marché, beaucoup plus humanisée. Il faut lier dynamique économique et dynamique sociale, synchronisant la sphère réelle et la sphère financière qui est devenue source majeure de crises périodiques.

La deuxième condition concerne le développement humain avec des pôles d'excellence, et le rapprochement de la formation professionnelle avec le monde du travail, supposant une plus grande flexibilité de ce marché, tout en assurant la sécurité de l'emploi grâce à une formation permanente.

La troisième condition concerne tant la sécurité énergétique que la sécurité globale et la protection de l'environnement, qui doit être considéré comme un bien collectif méditerranéen. Les hydrocarbures étant polluants, et la Méditerranée une des mers les plus polluées au monde, il s'agit de réactiver le plan bleu, l'un des enjeux géostratégiques fondamentaux du XXI^e siècle.

Enfin, la quatrième condition est la sécurité en Méditerranée, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et l'immigration illégale.

Dans ce cadre, l'émigration maghrébine, ciment des liens culturels, peut être la pierre angulaire de la consolidation de cette coopération, par des actions concrètes de promotion de la synergie des systèmes privés, politiques et administratifs. Une approche coopérative avec l'Europe, avec toutes les potentialités économiques et financières qu'elle recèle, pourrait être mieux perçue par l'interlocuteur maghrébin et africain qu'une approche purement commerciale. La promotion des relations entre l'Europe et le Maghreb doit mobiliser l'initiative de l'ensemble des parties concernées : le gouvernement, les missions diplomatiques, les entrepreneurs, les commerçants, les Universités et les compétences individuelles.

L'engagement implicite caractérisant les relations entre la communauté émigrée et les pays d'origine ne doit pas occulter les intérêts strictement économiques des parties concernées pour garantir la rentabilité et la pérennité des opérations engagées. Les pouvoirs exécutifs devraient veiller, dans le cadre organisationnel et législatif, à alléger l'ensemble des procédures administratives, afin de favoriser la promotion de l'investissement et les échanges commerciaux, à l'instar des pays qui utilisent leurs compétences nationales localisées à l'étranger comme point d'appui au développement national.

Conclusion : « La seule voie pour le Maghreb et l'Europe : entreprendre ensemble »

Le Maghreb ne dispose pas d'autres alternatives que celle de s'adapter à la mondialisation, dont les espaces euro-maghrébins, arabo-africains et euro-méditerranéens constituent son milieu naturel. Prétendre que la mondialisation aliène le développement du pays et les libertés, c'est ignorer une évidence : sans insertion euro-méditerranéenne, le Maghreb serait bien davantage ballotté par les vents des marchés avec le risque d'une marginalisation croissante. Certes, la dimension méditerranéenne unique reste récente et frileuse. Les tentatives de revoir les relations entre les deux rives n'ont pas manqué d'initiatives qui, hélas, se sont soldées par des résultats mitigés. L'UE n'a vu les relations avec la rive Sud qu'à travers le prisme des échanges commerciaux. L'histoire de la civilisation méditerranéenne est souvent occultée par un retour au nationalisme, tant pour certains pays du Maghreb que pour les pays européens, ceci du fait de la grave crise économique, sociale et politique. En conséquence, il devient difficile de définir le concept de valeurs universelles tel que retenu de par le monde. Nous retiendrons plutôt la recherche du plus petit dénominateur commun à l'ensemble des peuples, à savoir celui qui ne suscitera pas de suspicion. Il ne nous reste qu'une forme de valeur morale qui peut se traduire par la devise: Liberté-Egalité-Fraternité.

Sans une autre vision des relations internationales, la situation politique au Maghreb risque d'être marquée par une instabilité importante à l'avenir. Le projet d'intégration économique au Maghreb semble être le seul moyen pour gérer les conflits intérieurs (la question du Sahara Occidental) et constituer une force devant l'Union Européenne élargie. La stratégie de l'intégration maghrébine représente une opportunité fondamentale pour les pays de la région pour renforcer leur positionnement sur la scène euro-méditerranéenne. L'UE doit soutenir un tel processus dont l'aboutissement correspond également à ses intérêts propres. L'UE devrait notamment considérer que son absence dans la région du Maghreb sera vite remplacée par d'autres puissances économiques telles que la Chine, le Japon ou les États-Unis, qui feront concurrence aux marchés européens. L'UE doit par conséquent être le maître d'œuvre de la mise à niveau des entreprises (formation, expertise,

certification des produits, transfert de technologie, etc.) D'où l'importance de promouvoir une volonté politique de changement et de réforme des relations entre l'Europe et le Maghreb, trait d'union entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie. Nous avons donc aujourd'hui à faire ce choix ensemble : mettre en oeuvre un développement partagé entre les deux rives de la Méditerranée. L'Union européenne et le Maghreb font face à de nombreux défis communs : la stabilité politique, la paix, les échanges économiques et culturels entre les partenaires en sont autant d'exemples significatifs.

Notre étude montre ainsi qu'un Euro-Maghreb uni dans les diversités est un projet non seulement souhaitable mais aussi réalisable, avec le concours de toutes les composantes : politiques, civiles et culturelles. Seule la symbiose des apports de l'Orient et de l'Occident par le dialogue des cultures permettra l'intensification des relations euro-méditerranéennes.

Références bibliographiques

- Attali Jacques, *Une brève histoire de l'avenir*, Paris, Editions Fayard, 2006, 423 pages
- Banfi Florent -A propos du Livre vert de la Commission européenne sur l'énergie : une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable, 22 novembre 2006, in www.taurillon.org/681
- Bessis Sophie, « Commerce extérieur : fortes dépendances et faiblesses de l'intégration maghrébine », in *L'Etat du Maghreb*, Paris, Editions La Découverte, 1991
- Calame Pierre, *Essai sur l'économie*, Editions Charles Leopold Meyer, 2009
- Coase Ronald, *L'Entreprise, le marché et le droit*, Paris, Editions d'organisation, 2005
- Chatelus Michel, « L'énergie en Méditerranée : espace régional ou marché mondial ? », *Le pétrole et le gaz arabes*, 1998, vol.30, n°699
- Chennouf (Sadok), « Fondements et expériences de l'intégration économique : Cas de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) », *Mémoire de magister en Sciences économiques*, Faculté des Sciences économiques, Sciences de gestion, et des Sciences commerciales de l'Université d'Oran, 2033
- Cheysson Claude, « De bonnes intentions, des moyens limités », in *Confluences Méditerranée*, N°7, juin 1993
- Coase Ronald, "The Institutional Structure of Production", *American Economic Review* 8 (4), 1992 ; et "Durability and Monopoly", *Journal of Law and Economics* 15 (1), 1972
- Corm Georges, *Le Proche-Orient éclaté : 1956-2007*, Paris, Editions Gallimard, 2007
- Deblock Christian et Ethier Diane, *Mondialisation et régionalisme*, Presses de l'Université du Québec, 1992
- De Soto Hernando, *Sphère informelle et construction de l'État de droit*, Editions Dar El Gharb, 2004
- Destremau Blandine (sous la dir. de), *Dynamiques de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, Paris, Karthala, 2004
- Ghiles (Francis), « Le "non-Maghreb" coûte cher au Maghreb », in *Le Monde Diplomatique*, Paris, 6 Janvier 2010.
- Guigou Jean Louis, « Pour un protectionnisme euro méditerranéen », Paris, *Les Echos*, 20 mai 2010
- Hafsi Tayeb et Coté Marcel (coordination ouvrage collectif), *Le management d'aujourd'hui, une perspective nord américaine*, Presse universitaire Laval-Economica, 2000

- Henry Jean Robert et Groc Gérard (dir.), *Politiques méditerranéennes entre logiques étatiques et espace civil. Une réflexion franco-allemande*, Paris, Karthala-IREMAM, 2001
- Kaufmann J. D & Lant P., "Civil liberties, democracy, and the performance of government projects", *World Bank Economic Review*, 11:2, 1997, pp.219-242
- Keynes, John. M., *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Editions Payot, 1969
- Krugman Paul, *La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange*, Paris, Editions La Découverte, 2000
- Ibn Khaldoun (trad. William Mac Guckin de Slane), *Les Prolégomènes*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1863 - *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, vol. I, Imprimerie du Gouvernement, Alger, 1852-, vol. II, Alger, 1854- vol. III, Alger, 1856
- Labaronne Daniel, [2002], *Les privatisations à l'Est : Une question de marchandage politico-économique*. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*. Vol. 33(1), p. 205-226
- Lacoste Yves, *Géopolitique de la Méditerranée*, Paris, Armand Colin, 2006
- Marx Karl, *Gundrisse der Kritik der politischen ökonomie*, Berlin, Dietz, 1953
- Mebtoul Abderrahmane :
- "Bureaucracy remains a major barrier to investment", *The Washington Times*, 5 juillet 1999, p 7-9
 - « Le nouveau projet de loi algérien sur les hydrocarbures : Sonatrach renforcée dans un environnement concurrentiel » in *Gaz d'aujourd'hui*, Vol. 126, n°5 (2002/09-10)
 - "Preliminary Draft of the Hydrocarbon Bill : Between the Imperatives of National Development and the Challenges of Globalization", *Arab Oil Gas*, The Arab Petroleum Research Center, vol.32, n°757, avril 2003, p.40-50
 - Intervention au siège de l'Unesco (Paris France 1994) à l'occasion de la fondation de l'Association Europe Afrique « La place du Maghreb dans la stratégie euroméditerranéenne », reproduit lors d'une conférence devant les ambassadeurs accrédités à Alger, Edition revue Ministère des Affaires étrangères Algérie, vol. 4, premier semestre 1995, 45/70p
 - « L'Algérie face aux défis de la mondialisation », in *Mondialisation et nouvelle culture économique*, Alger, Office des Publications Universitaires, janvier 2002
 - *Les enjeux de l'économie de marché et de la démocratie en Algérie*, Alger, Editions Dar El Gharb, 2003
 - Ouvrage collectif pluridisciplinaire sous la direction de Abderrahmane Mebtoul avec les professeurs d'Universités Chouam Bouchama (économiste), Mohamed Tayebi (sociologue), les politologues Mohamed Sabri et Youcef Ikhelef ; *Les enjeux de l'Algérie face à la mondialisation horizon 2010: économie de marché, bonne gouvernance, démocratie*, Alger, Editions Casbah, 2009

- Ouvrage collectif coordonné par le professeur Abderrahmane Mebtoul, *Le secteur Energie en Algérie face aux mutations mondiales*, Alger, Editions Dar El Gharb, 432 pages
- « Vers une nouvelle gouvernance des services publics et des institutions de l'État en Afrique : révision et formulation de nouvelles missions et de nouvelles interventions des services publics et des institutions de l'État ; leur adaptation et leur orientation aux besoins et contextes actuels des gouvernements et des populations face aux nouvelles mutations mondiales », intervention lors d'un séminaire international panafricain sur le thème « Nouvelles approches de réforme, d'innovation et de modernisation des services publics et de l'État », Tanger, Hôtel Interncontinental, 8-10 février 2010
- Ouabdesselam Cherif, *Le management d'entreprise dans les pays du tiers-monde*, Alger, Editions Dahleb, février 2010
- Ostrom Elinor, "A Behavioral Approach to the Rational Choice Theory of Collective Action : Presidential Address", American Political Science Association, in *The American Political Science Review*, 92(1): 1-22. 1998
- Percebois Jacques, « La future stratégie gazière mondiale » ; Colloque international présidé par Abderrahmane Mebtoul, publication Faculté de Sciences Économiques, Alger, Université d'Oran, mai 2008
- Regnault H, « Les intégrations économiques en Méditerranée : État des lieux et perspectives », in *L'Europe et la Méditerranée : Intégration économique et libre-échange*, Editions l'Harmattan, 1997
- Reich Robert, *L'économie mondialisée*, Paris, Editions Dunod, 1973
- Remond Mathias, « L'Europe énergétique entre concurrence et dépendance », in *Le Monde diplomatique*, décembre 2008, p. 16/17
- Robson P., « La communauté européenne et l'intégration économique régionale dans le Tiers Monde », *Revue Tiers Monde*, tome 34, 1993
- Safir Nadji, « Les sociétés maghrébines face à leurs nouveaux défis », *Soir d'Algérie*, 22 février 2011, p.7
- Sbih Missoum (sous la dir.), *Rapport sur la réforme de l'État* (2 volumes), Présidence de la République, diffusion officielle 2002
- Scumpeter.J, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Editions Payot, 1971
- Sen Amartya, *Rationalité et liberté en économie*, Paris, Editions Odile Jacob, 2005
- Sereni Jean-Pierre, « Où va l'argent des hydrocarbures ? », *Le Monde diplomatique*, n°625, 2006/04, p.8
- Stiglitz Joseph Eugene, *Un autre monde : contre le fanatisme du marché*, Paris, Editions Fayard, 2006
- Trichet, Jean Claude, « L'identité et la diversité culturelles de l'Europe » Intervention Presidential Lecture, Center for Financial Studies, Francfort, 16 mars 2009
- Tshiyembe Mwayila, « Le rôle de la société civile dans la mise en place de la bonne gouvernance en Afrique », Colloque, Lille
- Weber Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Editions Flammarion, 2008, synthétisé par Serge Moscovici : « Le

génie du capitalisme », in *La Machine à faire les dieux*, Paris, Editions, Fayard, 1988. p. 169 à 233

Williamson O.E., *The Economic Institutions of Capitalism*, New York, Free Press, 1985

Documents statistiques de référence

- Rapports de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), 2008/2009/2010
- Rapport de la CNUCED sur les IDE, 2006/2009
- Rapport du PNUD 2010 sur l'indice du développement humain
- Rapport de l'OCDE : « Vers des pôles d'activité dynamiques », 2007
- Rapport Transparency International sur les indices de corruption à travers le monde, 2010
- Rapport OCDE décembre 2009 sur les perspectives de l'économie mondiale 2010
- Rapport de la Banque mondiale, décembre 2009
- Rapport de la Banque mondiale sur l'efficacité de la dépense publique dans la région Mena, 2010
- Rapport du FMI, décembre 2009, diagnostic 2009 et perspectives financières mondiales 2010/2011
- Rapport du BIT sur le diagnostic 2008/2009 et les perspectives de l'emploi et du chômage, décembre 2009
- Rapport de la CNUCED sur les conditions de l'attrait de l'investissement étranger, 2006
- Rapport Femise (réseaux euroméditerranéens) sur l'efficacité socio-économique de la région Mena, 2009-2010
- Rapport de l'Observatoire de l'Investissement et des Partenariats en Méditerranée (ANIMA-MIPO), 2010
- Rapport du conseil économique et social algérien, 2004/2005/2006/2007/2008/2009
- Rapports sur la dépendance énergétique de l'Europe horizon 2020/2030/2050 : « la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité – assurer la sécurité dans un monde en mutation », Bruxelles, 11 décembre 2008 ; communication de la Commission au Conseil européen et au Parlement européen du 10 janvier 2007 intitulée « Une politique de l'énergie pour l'Europe » in site europa.eu/legislation_summaries/energ
- Rapport Desertec in <http://www.desertec.org:8443/>